



Revue de Presse



Revue de Presse du 2 au 5 mai 2017.

La ministre des fonctionnaires veut une “reconnaissance du mérite” dans les carrières

Parmi les priorités du prochain quinquennat, doivent figurer la reconnaissance du mérite dans le déroulement de la carrière des agents et l'organisation d'états généraux du service public, estime la ministre Annick Girardin.

L'heure de faire les cartons approche. La ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, a voulu dresser un “testament politique” après quatorze petits mois passés à la tête de ce portefeuille en publiant une lettre, adressée le 21 avril au Premier ministre, Bernard Cazeneuve, où elle fait état des principaux chantiers menés dans son ministère et propose aussi une réflexion prospective sur la fonction publique à l'horizon 2025. Le genre de sortie à la mode. Quelques jours plus tôt, son collègue garde des Sceaux, Jean-Jacques Urvoas, avait déjà écrit une lettre ouverte à son successeur en lui indiquant les priorités...

“Le prochain quinquennat ne pourra faire l'économie d'états généraux du service public associant étroitement les usagers et les agents, afin de construire une vision partagée du périmètre et du niveau des services publics constitutifs de notre pacte social et de son impact sur la fonction publique”, écrit l'élue du Parti radical de gauche. Trois chantiers doivent être engagés, selon elle : l'un sur la politique salariale, un deuxième sur la réforme du dialogue social, avec une modification des règles de représentativité, un renforcement de la négociation et la modernisation du fonctionnement des instances de concertation. Un troisième chantier, consacré à l'agenda social, engloberait “la définition d'une politique d'attractivité territoriale afin d'assurer la présence d'agents expérimentés sur tout le territoire ainsi que la reconnaissance du mérite dans le déroulement de leur carrière”.

Difficulté à réformer

L'élue de Saint-Pierre-et-Miquelon en profite aussi pour défendre son bilan. La ministre, qui n'avait qu'un an pour agir et une fenêtre législative quasi inexistante, a d'abord dégelé le point d'indice à hauteur de 1,2 % en deux fois. Pour le reste, elle a poursuivi les chantiers initiés par sa prédécesseure, Marylise Lebranchu : la mise en place de l'accord sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR), avec l'instauration d'une carrière sur deux grades ; l'ouverture sociale de la fonction publique avec plusieurs actions visant à lutter contre les discriminations lors des recrutements ; l'élargissement de l'accès sans concours à un emploi de catégorie C. La ministre a aussi fait de la laïcité l'un de ses principaux combats, avec la publication d'une circulaire.

Mais, en un an, l'ancienne fonctionnaire de la jeunesse et des sports a aussi touché du doigt les difficultés qu'il y a à réformer. L'élaboration et la publication d'une circulaire sur le rappel des règles en matière de temps de travail ont fâché une partie des syndicats, alors qu'un rapport assez consensuel avait été rendu sur le sujet. La ministre a par ailleurs échoué à assouplir à la marge le système de mutation des fonctionnaires. Une réforme qui impactait directement le rôle des syndicats, lesquels ont tout de suite dénoncé le risque d'*arbitraire*. Un dernier décret doit encore être publié et durcit les règles en matière de pantouflage. Un texte mal perçu dans certaines franges de la haute fonction publique.

Pierre Laberrondo

Le ministre de la Justice réforme son administration centrale

Retardé sous la pression des organisations syndicales, le renforcement des compétences du secrétariat général de la Place Vendôme serait pleinement opérationnel au 1^{er} janvier 2018. Un décret et un arrêté parus jeudi 27 avril en précisent les contours, notamment en termes de ressources humaines, de gestion des achats ou de politique immobilière.

Le garde des Sceaux, Jean-Jacques Urvoas, a atteint son objectif : la réforme du secrétariat général (SG) du ministère de la Justice est définitivement actée. Un décret et un arrêté parus au Journal officiel jeudi 27 avril fixent les contours de sa réorganisation et du renforcement de ses compétences.

Cette réforme permettra au ministère *“de développer ses capacités de pilotage stratégique”, “d’améliorer [son] soutien apporté au niveau central et par le biais des plateformes interrégionales”* et ce dans *“le souci constant de renforcer l’unité du ministère”*, s’est réjoui Jean-Jacques Urvoas suite à la publication des textes. Elle entrera progressivement en vigueur en 2017 pour être pleinement opérationnelle au 1^{er} janvier 2018.

La partie n’était pas gagnée d’avance. Début mars, le locataire de la Place Vendôme avait repoussé l’examen de ces deux textes sous la pression des organisations syndicales. Dans un courrier lui étant adressé, les représentants du personnel et des magistrats (Unsa, FO, CGT, CFDT, FSU, Union syndicale des magistrats, Syndicat de la magistrature et Syndicat national FO des magistrats) avaient sollicité le retrait de ces textes en raison de la *“précipitation”* avec laquelle ceux-ci leur avaient selon eux été soumis et de *“l’importance”* et de *“l’incidence”* de la réforme prévue sur les personnels et l’organisation du ministère

Coordination

Examinés à un rythme soutenu (et sans modifications notables par rapport aux avant-projets de texte), le décret et l’arrêté publiés prévoient, sur le fond, de renforcer les compétences du SG en lui confiant un rôle majeur en matière de coordination des services et de modernisation du ministère. *“Notre ministère est sous-administré”*, affirmait, en mars, le garde des Sceaux aux organisations syndicales pour justifier sa proposition de réforme.

Du point de vue de la gestion des ressources humaines, l’arrêté initie une montée en puissance du secrétariat général au travers d’un service spécifiquement dédié à la gestion des ressources humaines. Le SG devient également l’interlocuteur privilégié de la direction générale de l’administration et de la fonction publique (DGAFP) dans

le cadre de l'élaboration des textes statutaires, indemnitaires et indiciaries des personnels du ministère de la Justice, lui permettant ainsi de participer dès le début à la conception des textes et non plus après proposition des directions du ministère.

Gestion des achats

La réforme prévoit aussi d'améliorer la mutualisation des fonctions transversales. Un "*gage d'efficience*", selon le ministre de la Justice. À cet effet, un service des finances et des achats est mis en place sous la houlette du secrétariat général, ce qui lui permet de garder un droit de regard sur les dépenses de l'ensemble des directions du ministère. Les actes de gestion majeurs seront préalablement soumis au secrétariat général, afin que celui-ci juge de leur bonne cohérence avec les orientations ministérielles.

Sur cette question des moyens, le SG voit aussi son champ d'action s'élargir en matière de gestion de la politique immobilière. À l'exception des établissements pénitentiaires, toutes les opérations d'investissement immobilier lui sont confiées, et notamment celles initialement réalisées par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ).

Bastien Scordia

Conseil d'Etat du 3 mai 2017

Report des congés annuels des agents publics en cas de maladie

Faute pour le pouvoir réglementaire d'avoir mis les décrets relatifs aux congés annuels des fonctionnaires en conformité avec le droit européen, le Conseil d'État précise les conditions de report de ces congés.

CONSEIL D'ETAT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 406009

MINISTRE DE L'INTERIEUR

c/ M. A...

M. Florian Roussel

Rapporteur

M. Nicolas Polge

Rapporteur public

Le Conseil d'Etat,

(Section du contentieux, 5^{ème} et 4^{ème} chambres réunies)

Sur le rapport de la 5^{ème} chambre

de la Section du contentieux

Séance du 10 mars 2017

Lecture du 26 avril 2017

Vu la procédure suivante :

Par un arrêt n°14BX03684 du 15 décembre 2016, la cour administrative d'appel de Bordeaux, avant de statuer sur l'appel du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 1300677 du 16 octobre 2014 du tribunal administratif de Pau condamnant l'Etat à verser à M. A... une indemnité représentative des congés annuels non pris correspondant aux périodes où l'intéressé a été placé en congé de maladie ordinaire, en 2011 et 2012, a décidé, par application des dispositions de l'article L. 113-1 du code de justice administrative, de surseoir à statuer et de transmettre pour avis le dossier de cette affaire au Conseil d'Etat, en soumettant à son examen les questions suivantes :

1°) En l'absence de réglementation nationale compatible avec les principes fixés par le droit européen, un agent public qui n'a pu prendre de congés annuels pour cause de maladie peut-il revendiquer un droit de report de ses congés annuels sans limitation temporelle, ou appartient-il au Juge d'apprécier, afin de préserver la finalité des congés annuels payés, le délai pendant lequel les congés non pris pour cause de maladie sont reportables et, en cas de fin de relation de travail, indemnisables par l'administration ?

2°) Dans le cas où cette dernière hypothèse serait retenue, pour fixer la période de report « *dépassant substantiellement la durée de la période de référence* » comme indiqué par la Cour de justice de l'Union européenne dans son arrêt C-214/10 du 22 novembre 2011, le juge doit-il faire une appréciation au cas par cas, ou bien retenir comme règle une période de quinze mois dès lors que ce choix d'un autre pays a été reconnu pertinent par la décision précitée de la Cour de justice de l'Union européenne, ou bien encore fixer cette limite en s'inspirant du délai de dix-huit mois prévu par la convention n° 132 de l'OIT du 24 juin 1970, concernant le droit à des congés payés annuels, dès lors que la directive 2003/88/CE indique avoir tenu compte des principes de l'OIT en matière d'aménagement du temps de travail, ou de toute autre norme ?

Vu les autres pièces du dossier ;

Vu :

- la directive 2003/88/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 ;

- l'arrêt C-214/10 du 22 novembre 2011 de la Cour de justice de l'Union européenne ;
- la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 ;
- le décret n° 84-972 du 26 octobre 1984 ;
- Vu le code de justice administrative ;

Après avoir entendu en séance publique :

- le rapport de M. Florian Roussel, maître des requêtes,
- les conclusions de M. Nicolas Polge, rapporteur public.

REND L'AVIS SUIVANT

1. Aux termes de l'article 7 de la directive 2003/88/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 relative à certains aspects de l'aménagement du temps de travail : « 1. Les États membres prennent les mesures nécessaires pour que tout travailleur bénéficie d'un congé annuel payé d'au moins quatre semaines, conformément aux conditions d'obtention et d'octroi prévues par les législations et/ou pratiques nationales / 2. La période minimale de congé annuel payé ne peut être remplacée par une indemnité financière, sauf en cas de fin de relation de travail ». Selon la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne, ces dispositions font obstacle à ce que le droit au congé annuel payé qu'un travailleur n'a pas pu exercer pendant une certaine période parce qu'il était placé en congé de maladie pendant tout ou partie de cette période s'éteigne à l'expiration de celle-ci. Le droit au

report des congés annuels non exercés pour ce motif n'est toutefois pas illimité dans le temps. Si, selon la Cour, la durée de la période de report doit dépasser substantiellement celle de la période au cours de laquelle le droit peut être exercé, pour permettre à l'agent d'exercer effectivement son droit à congé sans perturber le fonctionnement du service, la finalité même du droit au congé annuel payé, qui est de bénéficier d'un temps de repos ainsi que d'un temps de détente et de loisirs, s'oppose à ce qu'un travailleur en incapacité de travail durant plusieurs années consécutives, puisse avoir le droit de cumuler de manière illimitée des droits au congé annuel payé acquis durant cette période.

2. Aux termes de l'article 1^{er} du décret du 26 octobre 1984 relatif aux congés annuels des fonctionnaires de l'Etat visé ci-dessus : « *Tout fonctionnaire de l'Etat en activité a droit, dans les conditions et sous les réserves précisées aux articles ci-après, pour une année de service accompli du 1^{er} janvier au 31 décembre, à un congé annuel d'une durée égale à cinq fois ses obligations hebdomadaires de service* ». Aux termes de l'article 5 du même décret : « *Le congé dû pour une année de service accompli ne peut se reporter sur l'année suivante, sauf autorisation exceptionnelle donnée par le chef de service./ Un congé non pris ne donne lieu à aucune indemnité compensatrice* ». Ces dispositions réglementaires, qui ne prévoient le report des congés non pris au cours d'une année de service qu'à titre exceptionnel, sans réserver le cas des agents qui ont été dans l'impossibilité de prendre leurs congés annuels en raison d'un congé de maladie, sont, dans cette mesure, incompatibles avec les dispositions de l'article 7 de la directive citée au point 1 et, par suite, illégales.

3. En l'absence de dispositions législatives ou réglementaires fixant ainsi une période de report des congés payés qu'un agent s'est trouvé, du fait d'un congé maladie, dans l'impossibilité de prendre au cours d'une année civile donnée, le juge peut en principe considérer, afin d'assurer le respect des dispositions de la directive 2003/88/CE du 4 novembre 2003, que ces congés peuvent être pris au cours d'une période de quinze mois après le terme de cette année. La Cour de justice de l'Union européenne a en effet jugé, dans son arrêt C-214/10 du 22 novembre 2011, qu'une telle durée de quinze mois, substantiellement supérieure à la durée de la période annuelle au cours de laquelle le droit peut être exercé, est compatible avec les dispositions de l'article 7 de la directive. Toutefois ce droit au report s'exerce, en l'absence de dispositions, sur ce point également, dans le droit national, dans la limite de quatre semaines prévue par cet article 7.

Le présent avis sera notifié à la cour administrative d'appel de Bordeaux, au ministre de l'intérieur et à M.A....

Il sera publié au Journal officiel de la République française.

La mixité des métiers peine à infuser la fonction publique

Les initiatives des pouvoirs publics en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes n'accordent qu'une place "modeste" à l'objectif de mixité des métiers, soulignent l'inspection générale des Affaires sociales et celle de l'Administration de l'éducation nationale et de la recherche dans un rapport. Les progrès vers la mixité des métiers sont "très lents", ajoutent les corps d'inspection.

Feuille de route ministérielle, conférence annuelle de l'égalité ou protocole d'accord : dans la fonction publique, les mesures en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes sont multiples, mais l'objectif de mixité des métiers y tient une place "modeste". C'est le constat de l'inspection générale des Affaires sociales (Igas) et de celle de l'Administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR), dans un rapport rendu public le 21 avril, selon lequel les progrès vers la mixité des métiers sont "très lents" au sein de l'administration.

"La mixité des métiers n'a significativement progressé que dans les métiers de la sécurité, voire a pu régresser par ailleurs", déplorent les corps d'inspection dans leur rapport. Ainsi, la part des femmes dans la famille professionnelle intitulée "Armée, police et pompiers" est passée de 3 % dans les années 1980 à 14 % aujourd'hui. Dans la gendarmerie, par exemple, ce taux de féminisation est passé de 1 % en 1983 à 10 % en 2001, pour atteindre 17 % des effectifs en 2015, soit 16 329 femmes sous statut militaire.

A contrario, la part des femmes enseignantes a augmenté de plus de 15 % sur cette même période : elles représentent aujourd'hui plus d'1 million des effectifs d'enseignant (66 %) alors qu'au début des années 1980, elles étaient 917 000 (soit 61 % des effectifs).

Primauté à l'objectif fixé dans la loi Sauvadet

Selon les corps d'inspection, la primauté des efforts ministériels en matière de gestion des ressources humaines serait davantage donnée à l'accès des femmes à l'encadrement supérieur qu'à la mixité des métiers. Et ce notamment en faveur de la progression de la part des femmes dans les primominations aux emplois de direction et aux emplois à la direction du gouvernement, comme le prévoit la loi dite Sauvadet du 12 mars 2012.

C'est le cas notamment dans le cadre des conférences de l'égalité, réunissant chaque année les ministères sous l'égide la ministre chargée des Droits des femmes, où l'objectif de mixité des métiers est présent, mais n'est que peu représenté. Comme le précise le rapport, le tableau de suivi des engagements ministériels élaboré par la direction générale de l'action sociale (DGCS) répertorie quelque 280 mesures, dont 14 seulement dans la rubrique "mixité des métiers".

Label "Égalité et diversité"

Le protocole de 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique ne comporte, lui non plus, aucun volet spécifiquement dédié à la mixité des métiers. Seules certaines actions qui y sont inscrites intègrent cet objectif, notamment au travers de campagnes de communication et de formation à la prévention des discriminations et des stéréotypes.

Afin d'y remédier et de mettre les administrations sur la voie d'une véritable mixité des métiers, les corps d'inspections demandent à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFFP) de réaffirmer l'objectif d'obtention du label "Égalité et diversité" par l'ensemble des ministères. Ce label est octroyé par l'Agence française de normalisation (Afnor) sur la base d'un cahier des charges portant notamment sur les actions en matière de mixité des métiers.

Bastien Scordia

Le gouvernement crée un droit d'initiative citoyenne pour les projets environnementaux

Ce nouveau droit permettra notamment à 10 000 citoyens, à 10 parlementaires ou à une collectivité de saisir la Commission nationale du débat public (CNDP) pour demander un débat public ou une concertation préalable sur un projet environnemental d'ampleur nationale.

Évitera-t-on de nouveaux drames comme Sivens ? C'est en tout cas l'ambition d'un décret publié le 27 avril au Journal officiel créant *"un droit d'initiative citoyenne"* visant à renforcer la participation du public à *"l'élaboration des décisions"* susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

Pris en application de l'ordonnance du 3 août 2016 (elle-même issue de la loi "Croissance", dite loi Macron, d'août 2015), ce décret vient préciser les modalités de participation du public *"le plus en amont possible"* dans le processus d'élaboration d'un projet, plan ou programme, souligne dans un communiqué la ministre de l'Environnement, Ségolène Royal.

Ainsi, en vertu de ce nouveau droit, 10 000 citoyens (dont les ressortissants de l'Union européenne résidant en France), 10 parlementaires, une collectivité ou une association agréée au plan national peuvent désormais saisir la Commission nationale du débat public (CNDP) pour demander un débat public ou une concertation préalable sur un projet d'ampleur nationale. *"Cette nouvelle disposition permettrait que des projets comme celui du Central Parc de Roybon fassent l'objet d'une saisine de la CNDP par les citoyens"*, illustre le communiqué de la ministre.

Saisine du préfet

En outre, 20 % des citoyens des communes dont l'environnement serait affecté par un projet, une collectivité, une association agréée au plan national ou deux agréées au niveau départemental, par exemple, pourront saisir le préfet pour demander l'organisation d'une concertation préalable sur un projet susceptible d'impacts notables sur l'environnement. Par exemple, le barrage de retenue d'eau de Sivens ou la centrale à cycle combiné gaz de Landivisiau (Finistère) seraient entrés dans cette catégorie.

De son côté, la Commission nationale du débat public salue les *"progrès"* contenus dans ses nouvelles compétences. *"L'enjeu est essentiel. Il s'agit de mettre en œuvre une nouvelle gouvernance publique des projets, plans et programmes, fondée non plus sur des rapports de force, mais sur une capacité d'écoute et de coconstruction de l'intérêt général"*, estime son président, Christian Leyrit, dans un communiqué.

Le maître d'ouvrage financera le débat public

La CNDP sera appelée à désigner des "garants de la concertation" pour des projets bénéficiant de plus de 10 millions d'euros de crédits publics, ainsi que pour les plans et programmes régionaux ou infrarégionaux. *"Afin d'assurer le continuum du processus de concertation jusqu'à l'enquête publique, la procédure de désignation d'un garant post-débat public est désormais généralisée"*, se félicite la commission.

La sélection de ces garants (qui seront indemnisés dans leur mission) est en cours, une première liste nationale devant être publiée début juillet. Par ailleurs, la CNDP pourra désigner des délégués régionaux chargés de l'animation du réseau des garants dans la région et de la diffusion des bonnes pratiques.

Un nouveau dispositif de conciliation visant à trouver des compromis et prévenir d'éventuels conflits voit également le jour. Lorsqu'elle sera saisie d'une demande de conciliation, la CNDP désignera un conciliateur parmi ses membres. Dernière avancée, non des moindres : le financement des débats publics sera effectué par le maître d'ouvrage *via* un fonds de concours versé à la CNDP.

Soazig Le Nevé

L'administration doit se préparer à la voiture autonome

Dans la course de vitesse vers la voiture autonome, la France perd du terrain par manque de stratégie politique, constate un rapport de l'inspection générale de l'Administration et du Conseil général de l'environnement et du développement durable, publié le 28 avril.

L'administration doit *"accentuer son effort"*, *"se mettre plus nettement en mode projet"* et ne pas se contenter de regarder passer les véhicules autonomes. C'est même assez pressant, tant la France commence à prendre du retard dans le déploiement des voitures dites intelligentes, alerte un rapport conjoint de l'inspection générale de l'Administration (IGA) et du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), publié le 28 avril.

Malgré le volontarisme affiché en ce domaine par le projet de la Nouvelle France industrielle (NFI), *"le dispositif français connaît des faiblesses qui appellent des corrections rapides"*. Tout d'abord, les entreprises et centres de recherche sont *"encore loin de la mobilisation"* observée chez les concurrents étrangers. Ensuite, l'effort de recherche, tant privé que public ou partenarial, est *"encore trop dispersé"*, relève la mission d'inspection.

Parce que *"le manque de coordination [est] évident"*, l'IGA et le CGEDD préconisent de désigner *"un pilote général"*, à même d'*"organiser plus efficacement l'action publique"* et d'*"affermir le travail interministériel"*. À l'instar des États-Unis, de l'Allemagne et du Royaume-Uni, notre pays doit adopter rapidement un document d'orientation générale définissant les objectifs poursuivis, le calendrier et les mesures d'accompagnement, venant en complément de la NFI.

Augmenter les crédits de recherche

En deuxième lieu, il faut mettre le paquet sur la recherche et l'innovation et mesurer précisément l'impact de ces nouveaux véhicules sur l'économie et la société. *"Il convient que les instituts de recherche et d'expertise intensifient et élargissent leurs travaux"* et que *"les ministères de l'environnement et de la recherche se coordonnent mieux"*.

Les crédits affectés à ces travaux doivent être augmentés, y compris sur les volets touchant aux sciences humaines, et des outils d'analyse et de suivi des perceptions doivent être mis en place, recommandent l'IGA et le CGEDD. Car *"l'attractivité et l'acceptabilité sociale des nouveaux véhicules restent incertaines"* et ne pourront résulter que de *"facteurs objectifs (prix, amélioration de la sécurité, amélioration du confort, etc.), mais aussi de facteurs psychologiques plus difficiles à anticiper"*.

Il faut aussi se préparer à changer les politiques publiques de sécurité routière. *“Pendant de longues années, la cohabitation de véhicules peu ou pas automatisés et de véhicules à l'autonomie croissante va créer des situations porteuses de nouveaux risques qu'il est difficile de bien évaluer aujourd'hui”*, anticipe le rapport. Les politiques routières devront donc changer tout en veillant à conserver un haut niveau de sécurité, en particulier pendant la phase de déploiement progressif des véhicules autonomes, avertissent les auteurs.

Délicate question des données

De plus, *“les infrastructures et les réseaux devront être progressivement adaptés”,* car *“les véhicules autonomes auront des conséquences lourdes pour la conception, l'aménagement et l'entretien de la voirie”*, relève le rapport.

Se pose également la cruciale question des données, dont l'enregistrement est nécessaire afin de déterminer les responsabilités en cas d'accident avec un véhicule autonome, un sujet déjà envisagé par un règlement européen (Event Data Recorder). En revanche, *“la question de l'enregistrement d'un champ plus important de données (au moyen de dispositifs dénommés ADDR pour Automotive Digital Data Recorder) et de leur exploitation (par les forces de l'ordre, mais aussi par le propriétaire du véhicule) devra être traitée, au niveau européen”* et *“la question fait actuellement l'objet de discussions délicates entre les constructeurs et la Commission européenne”*, rappelle le rapport.

Une attention particulière doit enfin être portée à la sécurité des dispositifs électroniques que vont utiliser les nouveaux véhicules. *“Déjà, la « cyberdélinquance » est active et s'étend. Elle sera encore plus forte demain, et les outils pour la combattre ne sont pas assez organisés, ni assez puissants, tant en France qu'au niveau international”*, alertent l'IGA et le CGEDD.

Soazig Le Nevé

Un 1er Mai de mobilisation et d'interrogations

Que faire ? Quelle stratégie privilégier six jours plus tard ? Partout en France, les manifestations ont rassemblé dans le désordre, militants syndicaux et simples citoyens. Tous les regards sont fixés sur le second tour, dimanche 7 mai. Mais les choix ne seront pas les mêmes.

Un 1^{er} Mai à l'image de la France : mobilisée, assurément, mais aussi tendue et peu sûre de son cap. Partout dans l'Hexagone, cette traditionnelle journée de défilés syndicaux résonnait d'une tonalité particulière, à six jours du second tour de l'élection présidentielle. Dans les cortèges, finalement, une seule question a transpiré, dans toutes les rues de France. Que faire ? S'opposer à Marine Le Pen, certes, mais aller jusqu'à voter Emmanuel Macron ? Les deux candidats tenaient le même jour un meeting parisien, montrant les muscles avant le débat télévisé qui les opposera mercredi 3 mai au soir. Dans les rues de France, chacun évaluait également ses forces.

Soutien total à Macron, appui résigné et sans illusion, rejet dos-à-dos d'En Marche! Et du Front national... toutes les positions stratégiques ont fait entendre leur voix. Selon le ministère de l'intérieur, 142 000 personnes ont manifesté un peu partout en France, dans 311 rassemblements et défilés. La CGT, elle, revendique 280 000 manifestants. A Paris, la préfecture de police a compté 30 000 manifestants, contre 80 000 pour la CGT. Des défilés plus conséquent que ceux de l'an dernier, où pour le 1^{er} mai qui tombait en plein mouvement contre la loi sur le travail, les policiers comptaient 84 000 manifestants dans toute la France (et la CGT 110 000).

Tout au long de la journée de mobilisation de ce 1^{er} mai 2017, on a d'ailleurs retrouvé des échos des grandes manifestations de l'an dernier. Avec la circulation dans tous les médias des images d'affrontements, à Paris, entre forces de sécurité et « *cortège de tête* », d'abord. Une grosse centaine de participants, vêtus de noir, se sont à nouveau rassemblés devant le carré syndical officiel, derrière des slogans sans ambiguïté sur leurs rejet des deux candidats, tels « *Macron = Louis XVI, Le Pen = Le Pen* », ou « *Même nous, on fait pas barrage* », signé « *les castors Antifa* ».

Ces autonomes se sont violemment frottés aux CRS présents, qui les ont rapidement séparés des autres manifestants. Les tirs de lacrymogène ont répondu aux bouteilles, aux pétards ou aux chariots enflammés lancés en direction des policiers. Plusieurs cocktails Molotov ont aussi volé, dont un qui a touché un CRS et sérieusement enflammé sa tenue. Trois CRS ont été blessés dans les affrontements, « *dont un sérieusement suite à des brûlures* » dues aux cocktails Molotov, a indiqué la préfecture. Marine Le Pen n'a pas manqué l'occasion de dénoncer « *cette chienlit et ce laxisme* », dans une déclaration sur Twitter.

Au-delà de ces affrontements fort télégéniques, les débats agitant les participants aux défilés ont été virulents. À Paris, mais aussi à Marseille et à Toulouse, où Mediapart était présent.

Dans la capitale, le rassemblement avait valeur de baromètre face à la menace de l'élection de Marine Le Pen. Sans la CFDT ou l'Unsa, mais avec la CGT, Force ouvrière, FSU, Solidaires et de nombreuses autres organisations comme Attac ou Droit au logement. Le message principal, qui a demandé de nombreuses tractations en début de semaine entre les syndicats participants, a finalement retenu le « *barrage contre l'extrême droite* » avant tout. Sans oublier néanmoins de dénoncer le « *danger* » du libéralisme incarné par Emmanuel Macron.

Les slogans au sein du défilé, qui démarre à 14 h 30, sont là pour rappeler ce double combat. La sono du camion de la CGT Île-de-France crache « *Macron, y en a que pour les patrons !* », tandis que des affiches de la CGT-InfoCom représentant Emmanuel Macron et Marine Le Pen évoquent « *la peste ou le choléra* » et appellent à « *un front social* ». Officiellement, aucune consigne de vote n'a été transmise par les syndicats organisateurs avant le second tour. Fidèle à sa position, Jean-Claude Mailly, à la tête de FO, a refusé de donner des indications à ses adhérents. Philippe Martinez a, lui, été plus clair : « *Notre slogan est clair : il faut battre le FN pour le progrès social. Le FN est un parti raciste, xénophobe, antifemme et libéral* », a affirmé le secrétaire général de la CGT.

À Marseille, pour beaucoup des manifestants, l'enjeu est également de tenir les deux bouts : lutter contre l'extrême droite, mais aussi la casse du droit social qu'incarne à leurs yeux Macron. D'où nombre de panneaux à double message. « *Il faut bien lire l'envers et l'endroit* », insiste un manifestant. Pour autant, le cortège, clairsemé, rassemble moins de 5 000 manifestants. Le risque d'un FN au pouvoir ne semble pas avoir mobilisé au-delà des rangs militants habituels en ce lundi ensoleillé. Au milieu du cortège, la camionnette rose du syndicat Solidaires crache les classiques slogans antifascistes : « *Pas de fachos dans nos quartiers, pas de quartier pour les fachos* », « *Front social contre le Front national !* » Au micro, un porte-parole rappelle que « *chaque fois que nous avons été gouvernés par un gouvernement libéral, son meilleur garde-barrière a toujours été le fascisme* ». Il reprend ensuite, dans un grand écart symbolisant le dilemme des électeurs de gauche, quelques slogans des manifs contre la loi sur le travail.

À Toulouse, environ 15 000 personnes ont défilé. La ville a placé Jean-Luc Mélenchon en tête du premier tour, avec 29,16 % des voix, 20 points devant Marine Le Pen, arrivée seulement en 5^e position, avec 9,37 % des voix. Et pourtant, la mobilisation est très loin de celle de 2002, unitaire, et qui avait vu plus de 50 000 Toulousains manifester contre le FN, avec en guise de final un concert de Zebda. Cette année, les Motivés, qui viennent de rééditer l'album éponyme de 1997 agrémenté de quelques nouveaux titres, ont décommandé quelques jours avant la manif. L'ambiance est à la tergiversation. « *Ni banquier, ni fasciste* », résume, de façon lapidaire, ce message tracé en lettres noires sur une petite pancarte. Si le slogan « *Pas une voix pour le FN* » a été l'un des plus repris, ils n'étaient pas nombreux à défendre le vote Macron, fût-il « *de barrage* »

Contre Le Pen, CFDT, Unsa et simples citoyens

Pour la CFDT, pas question de se retrouver mêlée à cette collection de doutes affichés envers Emmanuel Macron et les choix politiques qu'il symbolise. Quitte à se rassembler à des kilomètres des défilés des autres organisations. En région Paca, c'est à Fos-sur-Mer que le syndicat dit réformiste, qui appelle à voter Macron, a souhaité se rassembler. En Occitanie, l'organisation avait retenu le village de Bruniquel, 550 habitants, à 80 km au nord de Toulouse. Dans ce département où le FN est arrivé en tête au premier tour, avec 26,69 % des voix, la commune a accueilli 25 réfugiés en 2016, après le démantèlement du camp de Calais. Un lieu symbolique pour « *lancer un appel à faire barrage au FN* ».

La division est la même à Paris, où la CFDT a inauguré en douceur la journée de mobilisation, avec un rassemblement plus que clairsemé dans le XIX^e arrondissement. Au plus fort du mouvement, lors des discours des leaders des organisations, à peine plus de mille personnes ont fait le déplacement. Les mines sont moins graves qu'attendu, au vu du contexte politique. Presque une ambiance bon enfant, parce qu'il faut bien être là... Pourtant le mot d'ordre est lourd, lancé à l'appel de la CFDT et de l'Unsa, rejoints par pléthore d'associations (la Fage, SOS Racisme, Mutualité française, SOS Homophobie...) : faire barrage à Marine Le Pen au second tour de la présidentielle en votant Emmanuel Macron. Avec un slogan : « *Pour Marianne, votons contre Marine* ».

Au pied du métro Jaurès (Paris XIX^e), sur la place où trône la Rotonde (d'aucuns y auront vu un clin d'œil un peu gênant à la soirée du premier tour d'Emmanuel Macron...), aucune dissonance, tout le monde votera Emmanuel Macron le 7 mai. Laurent Berger, le secrétaire général de la CFDT, se veut grave devant des militants déjà convaincus : « *Nous devons bouter le FN hors des urnes, être solides sur nos valeurs et dénoncer les promesses illusoires.* » Il appelle à nouveau au vote Macron, « *ce qui ne vaut pas acceptation* » de son programme, précise-t-il. À peine les discours terminés, le groupe qui avait chanté sur l'estrade depuis 11 heures reprend ses chansons, sans véritable fond politique. Les militants se dispersent rapidement. Une petite heure et puis s'en vont.

Parmi les présents, Serge Lagauzère, secrétaire national de l'Unsa administration, affirme que sa « *présence ici est obligatoire* », qu'il ne peut « *accepter le péril noir* ». Mais il regrette « *l'incompétence de nos dirigeants syndicaux qui n'ont pas su créer les conditions d'un rassemblement unitaire* ». Et le vote Macron, vaut-il adhésion ou non ? Les avis sont partagés. « *Depuis le début, je suis pour En Marche!. Je crois en son programme. Si je suis ici, c'est pour montrer que je suis aussi contre Marine Le Pen,* déclare Christine Deneuve, déléguée syndicale Unsa au Crédit agricole et membre du bureau fédéral de la branche bancaire. *Ce qui m'inquiète c'est que, si Macron est élu, la CGT et FO vont essayer de bloquer les réformes.* » À ses côtés, Marie-Laure Marchand, représentante déléguée syndicale Unsa chez Axa, est bien plus nuancée : « *C'est tout simplement impossible de voter pour Marine Le Pen. Concernant Macron, ce n'est pas un vote de conviction mais c'est le seul avec qui nous pourrions – et il le faudra – dialoguer. Aujourd'hui, je ne suis pas sereine. Dans mon entreprise, il y a plein de gens qui n'en peuvent plus, les conditions sont dures. Et cela alimente le vote Le Pen.* »

La tonalité est parfois la même en dehors des rangs syndicaux proprement dits. Ainsi, au fil du défilé, on trouvait plusieurs personnes arborant un autocollant #LePenNon, du nom d'un mouvement apparu sur Facebook le soir du 1^{er} tour, appelant à voter Macron. Cinq amis rassemblés lors de la soirée électorale se sont demandé comment réagir et ont lancé le mouvement à travers les réseaux sociaux, organisé une collecte pour du matériel de manifestation et donné rendez-vous sur la place de la République.

Leur appel a apparemment eu plus de succès qu'un autre, qui convoquait à la même heure et au même endroit, par deux militants de La France insoumise, avec un mot d'ordre différent : « *Ni Le Pen ni Macron* ». « *Je ne suis rattachée à aucun syndicat ni parti. Je suis juste une citoyenne qui veut exprimer son refus du Front national. J'ai très peur de l'abstention. Je peux comprendre cette difficulté à appeler à voter Macron. Mais, dans mon cas, j'ai trop peur de Marine Le Pen pour m'abstenir* », témoigne ainsi Sandrine, 45 ans. « *Je suis ici pour le symbole, pour combattre un parti anti-valeurs sociales et anti-libertés. Si Marine Le Pen passe, ce sera violent, ce sera le retour de Pétain* », affirme carrément Anne, 52 ans.

Débats et conflit de générations

Ailleurs, partout en France, les avis sont bien moins tranchés. Voter blanc ? Ne pas voter ? Mettre dans l'urne un bulletin Macron, malgré tout ? Les débats font rage dans tous les cortèges. « *On est le 1^{er} Mai, c'est un jour de combat contre les idées. Le barrage à Marine Le Pen, c'est tous les jours, pas tous les cinq ans. Moi, je voterai blanc*, lance Éric, militant chez Sud. *J'en ai marre qu'on me confisque mon vote. Aujourd'hui, on se sent culpabilisés. Si Marine Le Pen est élue, rendez-vous le 8 mai, on verra où seront les gens qui ont voté Macron !* » Christel, de Sud-Éducation, est sur la même ligne. « *Ce qui importe, ce sont les luttes sociales. Macron nous demande un vote d'adhésion, ce n'est pas possible. Encore une fois, on va faire barrage, et on n'aura rien pour nous, juste une politique qui creuse les inégalités et qui renforce le FN. Personne ne doit me dire pour qui ou comment voter. Je suis une enfant ?* »

De quoi inquiéter au plus haut point Estelle, secrétaire générale de CGT Études, qui « *regrette l'absence d'unité aujourd'hui* » : « *Nous devrions tous ensemble nous mobiliser contre un parti dangereux. Nous devons être là, dans la rue, pour défendre le droit de manifester.* » Et pourtant, elle confie ne pas savoir si elle votera blanc ou Macron. « *Il me reste une semaine pour me décider...* » « *Pour mon vote, j'angoisse un peu*, reconnaît Lucie, militante Snés-sup (FSU). *J'étais sûre de voter blanc, mais je vais finalement peut-être voter Macron. Et j'irai ensuite investir les lieux de revendications sociales.* »

À Marseille, les discussions battent leur plein de même. Vincent, militant insoumis âgé de 50 ans, est venu accompagné de sa femme et de sa fille, ainsi que de plusieurs amis. Avant le départ de la manifestation, le dialogue démarre au quart de tour. On en est aux comptes d'apothicaire. « *En tant que prof de maths, on sait compter et on sait ce que c'est qu'une marge*, plaisante Vincent. *Là, Macron est à 60 % [d'intentions de vote dans les sondages – ndlr], il n'y a aucun risque. Au début, on était prêts à s'abstenir ou à voter blanc mais au moindre risque, on prendra nos responsabilités, on votera Macron. Et on sera dans la rue le lendemain, on ne fera pas comme avec Chirac.* »

Jean-Yves Salvat, suppléant du candidat La France insoumise à Aix-en-Provence, se gratte la tête. « *Moi je n'ai pas envie que Macron passe avec beaucoup de voix, mais je ne veux pas que le FN ait beaucoup de voix non plus. C'est schizophrène ! En tout cas, La France insoumise va donner beaucoup de voix à Macron. Alors que Fillon appelle à voter Macron, mais qu'une partie de ses électeurs voteront FN.* »

Aux hasards des échanges, les discussions tournent parfois au conflit de générations. À Toulouse, par exemple. Amandine, 25 ans, étudiante en biologie et salariée le week-end « *dans une petite boîte* » pour payer ses études, est militante du NPA depuis peu. « *Pour le second tour, j'hésite encore entre le bulletin blanc, l'abstention et le vote Macron*, indique-t-elle. *La question c'est de savoir à qui on veut avoir affaire au lendemain du second tour. Et dans le contexte actuel, je ne sais pas quelle est la bonne réponse... On doit choisir entre la répression tout de suite ou la répression économique. Le vote "contre", en l'occurrence contre le FN, ne me plaît pas, ce n'est pas l'idée que je me fais de la démocratie et quoi qu'on dise, il prendra la forme d'un bulletin Macron, ce qui donne à ce dernier une certaine légitimité, au final.* »

Des positions qui font bondir Claudine, 67 ans, retraitée de l'enseignement, « *antiraciste et avec les lesbiennes contre le fascisme* ». « *Je ne vois pas comment on peut hésiter aujourd'hui. Je suis désolée, le fascisme et le capitalisme, ce n'est pas pareil et je ne comprends pas cette jeunesse qui considère que l'antifascisme et l'anticapitalisme se valent, s'offusque-t-elle. J'ai été moi aussi à la LCR, anticapitaliste, quand j'étais jeune... Mais vivre dans un monde anticapitaliste aujourd'hui, je ne vois pas bien ce à quoi cela pourrait ressembler. Ces jeunes-là ne sont pas éduqués, ils n'ont pas vécu le choc de 2002. Moi je l'ai vécu et je n'ai pas oublié. Votons Macron et mettons-le au pied du mur : on lui dit qu'il a cinq ans pour faire ses preuves et c'est tout ! Il faut se faire une raison. Je suis petite-fille d'immigré, et cette histoire, ça ne me fait pas trop rire, en vérité.* »

Quel rassemblement dans le futur ?

Tout au long du défilé, enfin, sont revenues à plusieurs reprises les interrogations sur le futur de la gauche. Surtout parmi les militants communistes ou de La France insoumise. À Marseille, Jacques, 68 ans, sent ainsi le danger FN dans son quartier résidentiel de Château-Gombert et attend la suite : « *Il y a beaucoup de résidences avec des gens qui ne savent plus d'où ils viennent, dit-il. Nous, les militants communistes, sommes dans l'inconnu. On attend impatiemment le rassemblement avec La France insoumise et Ensemble pour les législatives. Que Mélenchon n'appelle pas à voter Macron, OK, mais qu'il rappelle au moins ce qu'est le fascisme et l'extrême droite !* »

« *C'est simple, assure de son côté à Toulouse Christian Picquet, cofondateur du Front de gauche et désormais représentant du PCF. Nous appelons le 7 mai à se saisir du bulletin Macron et cela sans soutien.* » Candidat aux législatives dans la 10^e circonscription toulousaine, où le socialiste Kader Arif pourrait être en difficulté, Picquet appelle au rassemblement et à « *un pacte de majorité à gauche* ». À Toulouse, les Verts et le PS ont déjà répondu favorablement aux demandes de rencontre du PCF, La France insoumise devrait se prononcer rapidement. « *On a toujours dit qu'il fallait faire les listes ensemble, ajoute Pierre Lacaze, candidat PCF à l'investiture dans la 1^{re} circonscription. Ce serait une folie d'avoir des candidats concurrents alors que la gauche n'a jamais été aussi basse.* »

À Paris, Jean-Luc Mélenchon a-t-il entendu ces appels ? Il n'en a rien dit. Sur le chemin du cortège, à quelques centaines de mètres du départ place de la République, La France insoumise a déployé deux tentes sur le trottoir, et une centaine de militants attendent leur leader. Éric Coquerel, coordinateur du Parti de gauche, fait le tour des journalistes alors que la manifestation n'est pas encore partie. Pour lui, le second tour oppose un « *ennemi mortel et un autre ennemi qu'on doit combattre* ». Le premier, Marine Le Pen, « *on ne peut pas le combattre démocratiquement* », ajoute Coquerel. « *Le but est que Macron n'ait pas de majorité, voire que La France insoumise ait une majorité* » à l'issue des élections législatives, poursuit-il. Jean-Luc Mélenchon laisse planer le suspense sur une éventuelle candidature. Les villes de Lille, Marseille et Toulouse sont évoquées, mais Éric Coquerel refuse de confirmer.

Jean-Luc Mélenchon arrive, accompagné de cadres de La France insoumise : Charlotte Girard, Manuel Bompard, notamment. Visiblement ému, il crie « *merci* » à la foule, qui lui répond par le même terme. Les personnes qui défilent s'arrêtent, d'abord par curiosité de cette foule amassée, puis pour apercevoir « *Jean-Luc* ». Ce dernier lève le poing, sourit. Les slogans défilent. Mélenchon disparaît, puis revient saluer. Jusqu'à prendre lui-même place dans le cortège, serrant la main des leaders de la CGT, de FO, de la FSU et de Solidaires. Une image de début de rassemblement. Pour les messages explicites, il faudra encore patienter.

Par Louise Fessard, christophe Gueugneau, Manuel Jardinaud, Emmanuel Riondé et Dan Israel.



partis-élections-présidentielle-France2017-FN-syndicats-social 1er mai: Les syndicats "ne défendent pas les intérêts des salariés" (Le Pen, FN)

Paris, 1 mai 2017 (AFP) - Les syndicats "ne défendent pas les intérêts des salariés", mais "leur propre poste, leur propre place", a estimé lundi Marine Le Pen, pour qui "voir la CGT appeler à voter pour M. Macron", "c'est à tomber de sa chaise".

"En réalité, ils ne défendent pas les intérêts des salariés, ils défendent leur propre poste, leur propre place", a affirmé la candidate du Front national, interrogée sur Europe 1 le jour de la célébration du 1er mai sur le peu d'écho rencontré par son discours social auprès des syndicats.

"Voir la CGT appeler à voter pour M. Macron, qui va ubériser la totalité de la société, fragiliser l'ensemble des travailleurs, qui veut la dérégulation totale du droit du travail, c'est à tomber de sa chaise. Il faut quand même le dire", a-t-elle poursuivi.

La CGT a appelé mardi dernier à "faire barrage à l'extrême droite", estimant que "pas une voix" ne devait "se porter sur sa candidate", Marine Le Pen, sans pour autant appeler ouvertement à voter pour Emmanuel Macron, comme l'a fait la CFDT.

Les syndicats resteront-ils des partenaires de négociations si elle est élue présidente de la République? "Bien entendu. Ils seront même plus efficaces, parce que moi je veux libérer les syndicats, je veux qu'il y ait de nombreux syndicats qui soient représentatifs", a affirmé Mme Le Pen, ajoutant qu'aujourd'hui, "ils ne représentent qu'une ultra minorité des salariés".

vm/ic/bir

2017/05/01 10:00:49 GMT+02:00
#567661 DGTE 0259 FPE59 (4) AFP (231 words)



1erMai-manifestation-syndicats-politique-partis-LFI-social,PREV Un 1er mai très politique, comme déjà "un troisième tour social" (SYNTHESE-ACTUALISATION)

=(Photo+Live Report)=

ATTENTION - Ajoute chiffres actualisés des manifestations, mention Prev, avec mots clés complétés ///

Marseille, 1 mai 2017 (AFP) - De Lille à Marseille, lors du traditionnel défilé du 1er mai, plusieurs dizaines de milliers de personnes ont manifesté lundi pour rejeter le FN, mais aussi le libéralisme d'Emmanuel Macron, à quelques jours du second tour de l'élection présidentielle.

Sous le soleil mais refroidis par le vent, plusieurs milliers de personnes (4.800 selon la préfecture de police) ont quitté le Vieux-Port de Marseille en fin de matinée derrière des drapeaux CGT, mais aussi FSU, Solidaires et SUD. Au mégaphone, les militants syndicaux appelaient les manifestants à célébrer ce "troisième tour social".

Des centaines de manifestants de La France insoumise étaient présents, comme Isabelle, professeure de lettres et d'histoire de 46 ans, venue de Vitrolles (Bouches-du-Rhône). "Je ne viens pas toujours défilé le 1er mai, mais là, je pense qu'il faut faire vivre la vague insoumise", a-t-elle expliqué, ajoutant: "Le 7 mai, ce sera sans moi."

La CGT des Bouches-du-Rhône dénombrait 40.000 manifestants dans les rues du département lundi.

À Rennes, 5.000 personnes selon la CGT, 3.200 selon la préfecture, ont défilé derrière des slogans comme "Français, immigrés, même patron, même combat".

À Nantes, au moins 4.200 personnes ont manifesté derrière une banderole demandant d'"En finir avec les reculs sociaux qui font le terreau de l'extrême droite". Le cortège de tête de l'intersyndicale CGT-FSU-Solidaires a été rejoint par des groupes anarchistes et des opposants à l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Dans un rassemblement distinct, la CFDT a appelé à "faire barrage au Front national en allant voter".

- À Lille, la CFDT avec les autres syndicats -

Une exception à Lille: le syndicat de Laurent Berger, qui a appelé à voter Macron le 7 mai, a défilé avec les autres organisations syndicales. Christine Carlier, secrétaire générale de l'union locale CGT, a précisé qu'"historiquement, à Lille, il y a une intersyndicale solide, on travaille ensemble".

Selon la police, 1.300 personnes ont manifesté dans la capitale du Nord, en dépit d'une météo maussade, contre 950 en 2016.

À Bordeaux, les manifestants étaient plus de 4.000 selon la CGT, 3.500 selon la police. "Pour nous, le 1er mai, c'est l'occasion de dire +ni l'un, ni l'autre+. Le fascisme est toujours pire que Macron, mais gauche et droite utilisent le FN depuis 30 ans comme un épouvantail pour conserver le pouvoir. On refuse ce chantage et de voter Macron!" a expliqué Thomas, étudiant.

Même son de cloche à Toulouse, où 6.000 à 15.000 personnes (selon la police et les organisateurs) ont défilé sous les cris de "tout le monde déteste le FN". "On subit une tentative de récupération de la part du FN", a dit à l'AFP Anthony Cano, un "insoumis" de 40 ans, "mais il y a un cordon sanitaire entre nous, nous serons des ennemis politiques à tout jamais".

Sur la pancarte de Georges Lorente, 64 ans, militant LO déterminé à voter blanc, on pouvait lire "pas de banquier, pas de fille de tortionnaire". "Aujourd'hui, on se demande si les gens ne sont pas anesthésiés", a fustigé Monique Semulvé, 67 ans, qui avait voté Chirac en 2002 et appelle à se rallier encore derrière la cause de "la République".

À Lyon, à l'appel de la CGT, quelque 5.000 personnes selon la préfecture du Rhône, 8.000 selon les organisateurs défilaient à la mi-journée de la place Jean-Macé (7e arrondissement) à la place Bellecour (2e arrdt), tandis que la CFDT ne rassemblait que 250 manifestants.

La présidentielle était peu présente dans les revendications du cortège strasbourgeois, qui comptait de 1.800 personnes (selon la police) à 2.500 manifestants, défilant sous une pluie fine, derrière une banderole proclamant "Résistance!".

bur-jp/er

2017/05/01 15:02:50 GMT+02:00
#568078 DGTE 0676 FPI76 (4) AFP (589 words)

QUESTION DE DROIT SOCIAL

Quels partenaires sociaux aux manettes ?

Les partenaires sociaux avec lesquels le futur gouvernement devra, au mieux, s'entendre et, au pire, composer sont connus. Et, pour la première fois dans notre histoire, ils sont des deux côtés de la table de la négociation interprofessionnelle, car la représentativité patronale fait désormais l'objet d'une mesure précise.

Projets de loi ou ordonnances, les travaux pratiques devraient rapidement commencer, en application de l'article L.1 du code du travail : *sauf urgence, « tout projet de réforme envisagé par le gouvernement (...) fait l'objet d'une concertation préalable avec les organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel en vue de l'ouverture éventuelle d'une négociation ».*

Côté salariés du secteur privé, selon les chiffres publiés le 31 mars par le ministère du travail, le club des cinq confédérations ayant obtenu plus de 8 % des suffrages aux élections professionnelles dans toutes les entreprises de France, auxquels a été ajouté leur score au scrutin TPE, reste le même pour les quatre ans à venir. En pourcentage des suffrages exprimés en faveur des syndicats représentatifs : la CFDT (30,3 %), passée devant la CGT (28,6 %), FO (17,9 %), CFE-CGC (12,3 %), CFTC (10,9 %). Sachant qu'un accord national interprofessionnel (ANI) doit être signé par des confédérations pesant plus de 30 %, et ne doit pas faire l'objet d'une opposition de celles ayant recueilli plus de 50 %, la CFDT, avec ses 30,3 %, pourrait signer seule. Et l'alliance CGT-FO

ne totalisant que 46,5 % ne pourra exercer de droit d'opposition. La CFE-CGC est donc en position d'arbitre pour les quatre ans à venir. Côté employeurs, c'est la première fois qu'une mesure précise de la représentativité de leurs organisations est réalisée : au 31 décembre 2015, sur la base du nombre d'entreprises adhérentes et/ou du nombre de salariés concernés.

Et les chiffres publiés le 26 avril sont différents de ceux auparavant claironnés par chaque organisation. Sur les 419 578 entreprises adhérentes déclarées, qui emploient 12 millions de salariés : 70,7 % pour le Medef (123 387 entreprises adhérentes, 8,5 millions de salariés), très loin devant la CPME (ex-CGPME) avec ses 25 % (144 939 adhérentes, 3 millions). Et 4,2 % des salariés dans les 150 605 entreprises adhérentes à l'U2P (Union des entreprises de proximité, à la suite du rapprochement récent de l'Union professionnelle des artisans et de l'UNAPL), employant 507 855 salariés. Quand les arrêtés seront publiés, le Medef pourra donc s'opposer à tout accord signé par la CPME et l'U2P : les organisations patronales sont condamnées à s'entendre. Si la liste des trois négociateurs patronaux reste la même, ces scores vont avoir de nombreux impacts : sur la désignation des conseillers prud'hommes, la répartition des sièges dans les instances paritaires - Unedic, Agric-Arrco. Mais aussi sur celle des 37 millions d'euros annuels versés par l'Association de gestion du fonds paritaire national de financement des partenaires sociaux... ■

J
Jean-Emmanuel Ray
est professeur
à l'école de droit
de Paris-I-Pan-
théon-Sorbonne

A Marseille, 400 fonctionnaires appelés à tenir les bureaux de vote

Le FN et En marche ! risquent de ne pas réunir assez d'assesseurs

MARSEILLE - correspondant

Le problème se pose dans toute la France, mais à Marseille, où 480 bureaux de vote seront ouverts dimanche 7 mai, il semble plus aigu. L'élimination au premier tour de la présidentielle des candidats des grands partis - Les Républicains, Parti socialiste mais aussi Parti communiste - prive la ville de l'armée des militants locaux qui gèrent habituellement les opérations de vote.

Pour assurer le déroulement du second tour dimanche, la municipalité marseillaise, chargée de l'organisation du scrutin, a lancé vendredi 28 avril, un appel à volontaires auprès de ses fonctionnaires. Chaque bureau nécessite la présence d'un président et de deux assesseurs. La commune estime

qu'il lui faut trouver une centaine de présidents et près de trois cents assesseurs pour permettre aux opérations de se tenir dans les conditions légales. « Pour l'instant, précise l'équipe municipale, nous ne savons pas combien de fonctionnaires seront effectivement nécessaires car les équipes des candidats ne fourniront leurs listes d'assesseurs disponibles que jeudi 4 mai. »

Appel « habituel »

Dans l'entourage du sénateur et maire Jean-Claude Gaudin (LR), on redoute un incident comme celui vécu le soir du premier tour, lorsqu'un président novice, fonctionnaire réquisitionné, a oublié de rapporter les procès-verbaux de son site au bureau centralisateur. La publication des résultats de la ville, et donc du département, en a été retardée de plusieurs heures. « Cet appel aux volontaires est habituel », relativise la municipalité. Lors des derniers scrutins, les fonctionnaires représentaient déjà 30 % des personnes chargées du vote. Des volontaires tous indemnisés : 200 euros pour une journée de président, 160 euros pour une vacation d'assesseur.

Dans les états-majors locaux d'Emmanuel Macron et de Marine Le Pen, la question de la présence dans les bureaux a animé l'entre-deux-tours. Au FN, on rappelle que « l'organisation du scrutin incombe à la mairie », mais on multiplie les appels téléphoniques pour ra-

meuter des militants. « Nous espérons avoir des délégués dans 95 % des bureaux, pronostique Jean-François Luc, élu régional et responsable du 3^e secteur de Marseille. Cela serait plus qu'au premier tour. » « Nos équipes font un point quotidien, confirme de son côté Corinne Versini, responsable départementale d'En marche ! Je dirais que nous couvrirons 60 % à 70 % des bureaux départementaux, mais je n'ai pas l'impression que le FN soit beaucoup plus présent que nous. » Dimanche 23 avril, En marche ! aurait déployé « près de 1000 assesseurs pour les 1370 bureaux des Bouches-du-Rhône ».

Fin connaisseur des opérations de vote locales, le député PS Patrick Mennucci ne voit pas comment le FN et En marche ! pourraient réunir le nombre d'assesseurs nécessaires à une présence dans chaque bureau marseillais : « Ils ne les avaient pas pour le premier tour dans ma circonscription », assure-t-il. Sa section socialiste, qui ce jour-là a déployé une quarantaine de bénévoles dans les 18 bureaux du secteur, a fait une offre de services aux équipes d'Emmanuel Macron pour dimanche prochain. « Mais personne ne nous a véritablement sollicités, s'étonne le député socialiste. Peut-être pensent-ils que le risque de fraude est moins important pour une présidentielle que pour des élections locales. » ■

GILLES ROF

Par
ALEXIA EYCHENNE

Ce sera le premier acte de son quinquennat : s'il est élu, Emmanuel Macron promet dès l'été une réforme « en profondeur » du droit du travail. Dans la continuité de la loi El Khomri, le candidat d'En marche entend « décentraliser » les négociations sociales pour confier le plus de marge de manœuvre possible aux entreprises et, à défaut, aux branches. Un chantier qui s'avère risqué à plus d'un titre. Pour agir vite, Emmanuel Macron légifèrera par ordonnances. Il lui faudra donc obtenir au Parlement une majorité susceptible de voter une loi d'habilitation. S'il veut s'éviter le calvaire enduré au printemps 2016 par Myriam El Khomri, il devra aussi s'appuyer sur un maximum de syndicats. En meeting le 1^{er} mai à Bercy, Emmanuel Macron a promis de recevoir toutes les organisations syndicales et pa-

tronales. Mais les conditions de cette « concertation », organisée dans un calendrier très serré, demeurent floues, comme une grande partie de ses intentions.

Seuls trois points, pour l'heure, semblent actés. Les indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif seront bien plafonnées. Une mesure prévue dans la loi travail, avant que le gouvernement ne recule face à la fronde syndicale. La dernière mouture du texte lui a préféré un barème indicatif. L'équipe d'En marche n'a pas décidé si les plafonds s'appuieront sur celui-ci.

Autre point confirmé : la possibilité pour les entreprises de toutes tailles de fusionner délégués du personnel, comités d'entreprise et CHSCT en une délégation unique du personnel (DUP). En 2015, la loi Rebsamen avait étendu cette possibilité aux entreprises de 50 à 300 salariés. Dernière certitude : les référendums d'entreprise, qui permettent de valider des accords minoritaires, pourront

Emmanuel Macron a promis de recevoir toutes les organisations syndicales et patronales. Mais les conditions de cette « concertation » demeurent floues.

être initiés par les directions (*lire ci-contre*). Par ailleurs, la possibilité pour l'entreprise de déroger aux accords de branche devrait être étendue. Alors que la loi El Khomri avait remis en cause le principe de faveur (la hiérarchie des normes) sur le temps de travail, cette option « sera potentiellement élargie à beaucoup d'autres domaines », fait savoir son entourage. Dont les conditions de travail et les salaires. Seuls quelques grands principes (du-

rée légale du travail, égalité hommes-femmes, lutte contre les discriminations, salaire minimum...) seront conservés dans la loi. Le même travail de réécriture sera fait au niveau des branches, pour qu'un « maximum de sujets puissent faire l'objet de dérogations par accord d'entreprise », poursuit un conseiller. Les partenaires sociaux pourraient être « associés » à cette mission, sans que l'on sache dans quelle mesure.

Dernier point où le flottement est de mise, la redéfinition, ou non, du périmètre géographique pris en compte en matière de licenciement économique. La loi travail avait prévu qu'une entreprise puisse licencier dans sa filiale française malgré des résultats florissants à l'international. Un *casus belli* pour la CFDT et les députés PS frondeurs, qui avaient obligé le gouvernement à revoir sa copie. L'équipe d'Emmanuel Macron fait d'abord savoir qu'il n'y a pas eu d'« arbitrage » et que « la porte n'est pas fermée... » avant de suggérer le contraire. Jusqu'au second tour ?

Loi travail 2 : les pistes du chantier Macron

Le candidat d'En marche n'a pas fait mystère de son intention, s'il est élu, de revoir en profondeur le code du travail à coups d'ordonnances. Au menu : dialogue social décentralisé, limitation des indemnités prud'homales et fusion des instances du personnel.



Référendum d'entreprise: un outil bientôt dans les mains de l'employeur?

Censée permettre aux salariés de participer directement au dialogue social, cette mesure phare de la loi El Khomri, que Macron souhaite élargir, n'est pas dénuée d'effets pervers.

Aux urnes, salariés! Depuis le 1^{er} janvier, le référendum d'entreprise permet de soumettre au vote des employés les accords qui n'ont réussi à convaincre qu'une minorité de syndicats. Une petite révolution instaurée par la loi El Khomri. Les référendums organisés jusque-là, comme chez le constructeur automobile Smart en 2015,

n'étaient en effet que consultatifs. Depuis, deux entreprises y ont eu recours pour valider des changements d'horaires de travail. Avec des résultats opposés: un «oui» des salariés de Novo Nordisk, un fabricant d'insuline, et un «non» chez RTE, le réseau de transport d'électricité. La CFDT, soutien de la loi travail, y voit une arme de démocratie so-

ciale; les syndicats majoritaires perdent le pouvoir de bloquer des réformes plébiscitées par les salariés. La CGT et FO dénoncent, eux, un court-circuitage de la représentativité et le champ libre laissé au chantage à l'emploi. En cas de victoire d'Emmanuel Macron, le débat a des chances de repartir de plus belle.

Que propose Macron?

Jusqu'à fin 2016, les syndicats qui recueillaient 30% des voix aux élections professionnelles pouvaient valider un accord, sauf si ceux représentant la majorité des suffrages s'y opposaient. Désormais, tous les accords sur la durée du travail, les congés et les repos doivent être paraphés par des syndicats pesant 50% des voix. En échange, pour les minoritaires qui veulent valider un accord, un plan B a été prévu: ils ont la possibilité de demander aux salariés de trancher via un référendum. Une nouvelle règle qui sera étendue à tous les sujets en 2019. Le leader d'En marche, lui, veut franchir un pas supplémentaire en permettant aux employeurs d'initier eux aussi un référendum. Aux mêmes conditions: que le projet d'accord ait au préalable reçu l'aval de syndicats représentant au moins 30% des voix. Rien d'étonnant à ce que l'ancien locataire de Bercy s'intéresse à cet outil, en phase avec sa volonté de déplacer le dialogue social «au plus près du terrain». Mais en confier les clés aux directions risque de faire hurler les syndicats. Lors de l'examen de la loi El Khomri, le Sénat avait tenté le coup. Une initiative retoquée par l'Assemblée nationale. Au grand dam de la CPME, porte-voix des petits patrons.

Que s'est-il passé chez Novo Nordisk et RTE?

Chez Novo Nordisk, l'histoire remonte à décembre. Forte de 44% des voix, la CFDT signe un avenant à un accord sur le temps de travail. L'enjeu: allonger d'une vingtaine de minutes la journée des équipes en travail posté, sans hausse de salaire, pour doper la productivité. La CGT, la CFTC et FO, qui pèsent plus de 50%. Imposent leur veto. Mais début janvier, sitôt le référendum entré en vigueur, la CFDT soumet le texte aux 1 100 salariés. C'est «oui» à 65%: l'accord peut s'appliquer. Scénario inverse chez RTE, pour ses 4 200 salariés de la maintenance. Des négociations ont échoué en décembre sur l'encadrement des interventions d'urgence. La CGT (58% des voix) utilise son droit d'opposition, au motif que «la direction voulait revenir sur le volontariat des agents», défend Francis Casanova, un de ses délégués. En janvier, la CFDT et la CGC en appellent au référendum. «On sait que les salariés demandent à être sollicités sur les sujets qui les concernent, explique Guy Marchetti, délégué CFDT. C'était une façon de faire de la pédagogie.» Sur le terrain, la campagne s'avère parfois tendue. «Dans des équipes très hostiles à la CFDT, ça a été musclé, poursuit le syndicaliste. On n'a pas pu aller partout, mais globalement, les salariés

étaient à l'écoute.» Pas suffisant pour convaincre: 71% des votants rejettent l'accord.

Faut-il craindre un chantage à l'emploi?

Les adversaires du référendum craignent que les patrons n'exercent un chantage à l'emploi sur les salariés. Le précédent Smart a laissé des traces. Terrorisés à l'idée de voir leur usine de Moselle délocalisée en Slovaquie, les employés ont accepté à 56% le passage temporaire aux 39 heures payées 37. La direction de Novo Nordisk - qui n'a pas répondu à notre demande d'interview - a aussi joué à sa manière sur la peur de l'avenir. Lors d'une réunion, les salariés se sont vu exposer le contenu du vote: une filiale américaine dans une mauvaise passe, la nécessité de donner des gages de productivité à la maison mère danoise... Selon FO, la direction a aussi mis en jeu l'ouverture d'un nouvel atelier de production, synonyme de 250 embauches. Puis un mail est venu rappeler aux salariés que leur opinion était «décisive pour [leur] avenir et celui du site». Chez RTE, la direction se défend d'avoir fait campagne. «Notre communication est restée généraliste et pédagogique, soutient un porte-parole. On ne s'est pas impliqués pour le «oui», même si on y était favorable.» Tous les syndicats n'ont pas eu ce ressentit. «La direction est restée officiellement neutre, mais elle a fait passer son message par les managers», estime Hubert Dubois-Delord, délégué FO. La CFDT, dans le camp du «oui», a aussi agité le risque d'une externalisation. «Ils ont dramatisé tout seuls, tacle Francis Casanova, de la CGT. Même la direction n'a pas mis cet argument sur la table.»

Pourquoi le référendum est-il encore contesté?

Autre grief apparu lors des premiers essais sur le terrain: les votants ne sont pas toujours concernés par les changements proposés. Et souvent, dénoncent les syndicats, les cols blancs décident pour les ouvriers. Chez Novo Nordisk, seuls 370 salariés sur un millier risquaient de voir leur journée de travail allongée. Or le «non» a remporté 362 voix. «Les opérateurs et les techniciens ont majoritairement voté contre, alors que les cadres au forfait-jour, qui ne sont pas touchés, ont fait valider l'accord», dénonce Sébastien Macabies, délégué FO. «Ça a mis une sacrée ambiance dans la boîte», commente un délégué syndical, qui souhaite rester anonyme. Un panneau CFDT a été dégradé après le vote. Comme le permet la loi El Khomri, FO a saisi le tribunal d'instance pour contester les modalités du vote, demandant à ce que seuls les ouvriers concernés puissent s'exprimer. Mais le juge l'a débouté, sous prétexte que tous les salariés pourraient se voir un jour appliquer les nouveaux horaires «en cas de mobilité interne», même si l'on imagine mal un cadre passant aux 5^e8... La CGT attend l'organisation d'un nouveau référendum pour déposer une question prioritaire de constitutionnalité.

A.E.



Emmanuel Macron à l'usine Solvay de Châlampé (Haut-Rhin), le 22 février 2016.

PHOTO LAURENT TRUCQUET

MACRON MAINTIENT SA RÉFORME DU DROIT DU TRAVAIL

LATRIBUNE.FR



Le candidat à la présidentielle a décliné l'invitation de Jean-Luc Mélenchon à "faire un geste" pour convaincre les électeurs de La France insoumise. Il a toutefois promis qu'il recevra "toutes" les organisations syndicales et patronales s'il est élu.

Emmanuel Macron a opposé lundi 1er mai une fin de non recevoir à Jean-Luc Mélenchon, qui lui a demandé dimanche soir sur TF1 d'abandonner sa réforme du droit du travail. Lors d'un meeting à Paris, devant plusieurs milliers de personnes, le candidat à la présidentielle a expliqué:

"Les Françaises et les Français se sont exprimés et ont choisi le projet qui porte ses réformes, je ne vais pas les trahir en me reniant. Et je veux demain pouvoir agir, être efficace. Donc ces réformes, nous les avons conçues, portées, nous les ferons".

"UN DROIT SOCIAL CONSTRUIT UNIVERSELLEMENT PAR LES TRAVAILLEURS"

S'il est élu président le 7 mai, Emmanuel Macron s'est en revanche engagé à recevoir "toutes" les organisations syndicales et patronales et à se concerter avec elles.

La "transformation du pays, je la mènerai en respectant la part de responsabilité, la part de représentation qui est celle de nos organisations syndicales et patronales. Je les recevrai toutes et je concerterai avec toutes", a déclaré le candidat En marche!.

Lors de son meeting à La Villette (XIXe arrondissement de Paris), il a aussi fait applaudir *"les travailleurs et leurs représentants"* qui ont défilé le jour même, *"parce que le 1er mai c'est la journée de leurs droits, d'un droit social construit universellement par les travailleurs pour la justice sociale"*.

Après son accession à la présidence de la République le 7 mai et son investiture la semaine suivante, le nouvel élu lancera la mise en œuvre de son programme. Décryptage des dispositions que le candidat juge prioritaires une fois à l'Elysée

Les cinq mesures immédiates d'Emmanuel Macron

RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL

Le choix risqué de légiférer par ordonnances

1 Emmanuel Macron n'a visiblement pas été impressionné par les longues semaines de mobilisation, en 2016, contre la loi El Khomri. La preuve: s'il est élu président de la République, le candidat du mouvement En marche! lancera, durant les premières semaines de son mandat, une réforme du code du travail en légiférant par ordonnances. Ce qui revient à engager au bulldozer un chantier en terrain miné. Car la méthode retenue, comme le contenu des innovations qu'il défend, heurte les syndicats et risque fort de déclencher des conflits, tout aussi - voire plus - intenses que ceux suscités par le texte que l'actuelle ministre de l'emploi avait porté il y a un an.

M. Macron a annoncé la couleur le 9 avril, dans un entretien au journal *la diaspora* (JDD): il présentera, « dès l'été, un projet de loi d'habilitation » qui permettra au gouvernement de préparer des ordonnances destinées à « simplifier le droit du travail ». Soucieux « de procéder de manière rapide et efficace », son objectif est « de donner plus de place à l'accord majoritaire d'entreprise ou de branche ».

Il souhaite aussi plafonner les indemnités octroyées par les conseils de prud'hommes « en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse » - disposition inscrite dans « sa » loi, adoptée en 2015 avant d'être retoquée par le Conseil constitutionnel.

Durée légale du travail inchangée Deux jours après l'interview au JDD il a indiqué qu'une « concertation accélérée » avec le patronat et les syndicats aura lieu « en début de quinquennat ». Précision visant à corriger l'impression qu'il serait prêt à déclarer une « guerre social-écrit », selon la formule de Jean-Luc Mélenchon. Ce dernier l'a d'ailleurs exhorté à ne pas toucher au code du travail. M. Macron lui a opposé une fin de non-recevoir, lundi 1^{er} mai, lors d'un meeting à Paris.

Quels sont les changements prévus dans les ordonnances? Difficile à dire, en dehors de ceux déjà évoqués dans *Le JDD*. « Les éléments qu'on voudrait faire apparaître ne sont pas encore arbitrés », assure-t-on dans l'entourage de M. Macron. En réalité, le candidat d'En marche! tient à ne pas tout dévoiler dès à présent afin de montrer qu'il prendra en compte l'avis des organisations de salariés et d'employeurs.

Plusieurs choses paraissent toutefois acquises. L'extension de l'assurance-chômage aux indépendants et aux salariés démissionnaires, promise par l'ancien ministre de l'économie, sera mise en place un peu plus tard, par le biais d'autres véhicules législatifs. Idem pour le plan de formation des demandeurs d'emploi. Quant à la durée légale du travail, elle restera inchangée - au moins dans un premier temps.

En revanche, l'adversaire de Marine Le Pen a l'intention d'accorder, très vite, plus de latitude aux employeurs pour faire varier « la durée effective du travail » - c'est-à-dire le nombre d'heures réellement effectuées par les salariés - de manière à tenir compte des besoins des entreprises. Plusieurs textes (dont la loi El Khomri) le permettent déjà mais l'ancien ministre de Bercy entend aller plus loin. Les ordonnances intégreront un autre élément de campagne: la fusion des « IRP » - les instances représentatives du personnel (comité d'entreprise, etc.).

Le fait de vouloir agir rapidement est, sans surprise, salué, du côté du patronat. « Nous sommes

plutôt en phase avec cette orientation, confie un proche de Pierre Gatizet, le président du Medef. La simplification du code du travail va dans le bon sens et nous pensons qu'il faut la mettre en œuvre rapidement. Les recours aux ordonnances n'a rien de scandaleux, mais il faudrait être vigilant sur les détails des textes qui seront rédigés. » « A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles », réchérchit François Asselineau, président de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), qui approuve plusieurs des modifications promues par le candidat d'En marche! (plafonnement des indemnités prud'homales, rapprochement des IRP...).

« Problème de méthode » Subsiste une interrogation, de nature juridique. Pour toute réforme portant sur le monde du travail, un gouvernement est tenu d'organiser avec les partenaires sociaux une « concertation préalable », qui débouche, le cas échéant, sur une négociation interprofessionnelle. Toutefois, cette obligation tombe s'il y a « urgence ». Sommes-nous dans ce cas de figure, en l'espèce? « Je ne vois guère comment on pourrait soutenir qu'une "urgence" dispensait d'organiser une concertation », estime

Antoine Jeammaud, ancien professeur de droit à l'université Lumière-Lyon-II. Enseignant à l'université Paris-Ouest-Nanterre, Cyril Wolmark est d'un avis contraire: « Il est tout à fait possible de modifier le droit du travail par ordonnances. »

Reste à savoir comment les syndicats réagiront. « Un problème de méthode se pose, affirme Véronique Descacq, secrétaire générale adjointe de la CFDT. Ces ordonnances interviennent dans le champ de la négociation des partenaires sociaux. Si l'on comprend bien, sûr qu'Emmanuel Macron veut agir en vertu de la légitimité conférée par le suffrage universel, il ne peut pas non plus faire l'économie d'une concertation. »

Membre du bureau confédéral de la CGT, Fabrice Angel est en

core plus catégorique: « Les ordonnances constituent un passage en force. C'est du même acabit que la loi El Khomri, qui fut adoptée avec l'aide du 49-3. Les leçons de l'an passé n'ont pas été tirées. » Pour Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO, « Emmanuel Macron aura une lourde responsabilité, s'il est élu et s'il a la majorité à l'Assemblée, car l'extrême droite est aux marches du pouvoir. » « Il faudra qu'il sache rassembler largement, sur le plan politique et sur le plan social, poursuit-il. Cela suppose qu'il ne soit pas vivant. »

On n'en prend pas le chemin si le projet initial est maintenu. L'encadrement des dédommagement prononcés par les prud'hommes est un casus belli pour les syndicats. Quant à l'idée de privilégier les négociations à l'échelle de l'entreprise, ou à défaut l'accord conclu au niveau de la branche, elle incommode la CGT et FO. M. Macron ambitionne de renforcer les partenaires sociaux et la formation des représentants des salariés, rappelle M. Jeammaud, mais ces belles paroles « pèseraient peu face à des paradoxes de "dialogue" sur la réforme structurelle du droit des relations du travail. »

SARAH BELOUZZANE ET BERTRAND BISSUEL

« IL FAUDRA QUE MACRON SACHE RASSEMBLER LARGEMENT, SUR LE PLAN POLITIQUE ET SUR LE PLAN SOCIAL »

JEAN-CLAUDE MAILLY secrétaire général de FO

Antoine Jeammaud, ancien professeur de droit à l'université Lumière-Lyon-II. Enseignant à l'université Paris-Ouest-Nanterre, Cyril Wolmark est d'un avis contraire: « Il est tout à fait possible de modifier le droit du travail par ordonnances. »

Reste à savoir comment les syndicats réagiront. « Un problème de méthode se pose, affirme Véronique Descacq, secrétaire générale adjointe de la CFDT. Ces ordonnances interviennent dans le champ de la négociation des partenaires sociaux. Si l'on comprend bien, sûr qu'Emmanuel Macron veut agir en vertu de la légitimité conférée par le suffrage universel, il ne peut pas non plus faire l'économie d'une concertation. »

Membre du bureau confédéral de la CGT, Fabrice Angel est en

MORALISATION DE LA VIE PUBLIQUE

Des dispositions qui restent à préciser

2

Parmi les premières mesures législatives qu'Emmanuel Macron entend mettre en œuvre une fois élu, une loi de moralisation de la vie publique. Le contexte dans lequel s'est déroulée la campagne présidentielle aura puissamment pesé pour mettre ce thème sur le devant de la scène. Le candidat d'En marche ! a évidemment profité des affaires dans lesquelles sont empêtrés François Fillon et Marine Le Pen – la candidate d'extrême droite étant impliquée dans pas moins de six dossiers judiciaires – pour porter le fer.

En outre, cette volonté de moralisation et de lutte contre les conflits d'intérêts constitue la clé de voûte de son alliance avec François Bayrou. Avant que les deux hommes ne scellent leur accord, le président du MoDem avait à plusieurs reprises émis des réserves sur les liens qui pouvaient rattacher le candidat d'En marche ! au monde de la finance. Il souhaitait obtenir des garanties sur ce plan. Il se dit aujourd'hui « pleinement rassuré ».

En présentant son programme, début mars, Emmanuel Macron a levé quelques pans du voile sur ce que contiendrait cette loi de

moralisation. La première proposition fait directement écho aux soupçons de sa famille qui valent à François Fillon d'être mis en examen. Il s'agit de l'interdiction faite aux parlementaires d'embaucher des proches ou des membres de leur famille. Une mesure simple d'apparence – elle est déjà en vigueur dans d'autres Parlements – mais qui, en réalité, mérite d'être précisée.

Moins de parlementaires

S'il est facile de vérifier qu'un ou une parlementaire n'emploie pas son conjoint, cela devient plus compliqué quand il s'agit de sa maîtresse ou de son amant, ce qui n'est pas un cas totalement fictif. Ou comment éviter que des élus n'embauchent les conjoints ou parents de leurs collègues ?

Serait également interdit, pour les parlementaires, l'exercice d'une profession de conseil pendant la durée de leur mandat. Là aussi, cela renvoie indirectement aux activités de conseil produites par M. Fillon par le biais de la société qu'il avait créée peu avant d'être redevenu député, notamment en faveur d'AXA.

neures et contraventions, et le nombre de mandats réussis sera limité à trois. Quant au nombre de parlementaires, il devra être réduit d'un tiers, à l'Assemblée nationale comme au Sénat, et les conditions visant à garantir la parité seront renforcées.

On notera la volonté de M. Macron de s'exprimer une fois par an devant le Parlement réuni en Congrès pour rendre compte de sa politique et en donner les grandes directives. Une sorte de « discours à la nation ». Il entend ainsi bénéficier pleinement d'un droit qu'avait introduit Nicolas Sarkozy dans la révision constitutionnelle de juillet 2008, qu'il n'a utilisé qu'une fois en 2009, tout comme François Hollande après les attentats de novembre 2015.

Concernant la lutte contre les conflits d'intérêts, les ambitions de M. Macron s'avèrent en définitive relativement modestes. Il est vrai que, avec la loi sur la transparence de la vie publique votée en 2013 après l'affaire Cahuzac et la loi contre la corruption, dite « Sapin 2 », adoptée fin 2016, la France s'est dotée d'un arsenal judiciaire parmi les plus avancés en Europe. Dans son programme, le candidat

d'En marche ! ne semble pas vouloir réglementer plus sévèrement certaines pratiques de « pantouflage », permettant de passer du public au privé. Peut-être parce que lui-même en a bénéficié.

Outre cette loi de moralisation, M. Macron esquisse quelques pistes de « modernisation » du travail législatif. Il juge que les procédures parlementaires sont « trop lentes » et les textes « trop complexes ». Un constat maintes fois énoncé mais les remèdes évoqués prêtent, pour le moins, à débat. Il entend ainsi limiter le nombre de mois pendant lesquels le Parlement légifère afin qu'il se consacre plus à l'évaluation et au contrôle de l'action du gouvernement.

La procédure accélérée – une seule lecture initiale par chambre – deviendrait la règle, et tout amendement écarté en commission ne pourrait être présenté de nouveau en séance. Ces dispositions, d'apparence technique, touchent en réalité à un rééquilibrage des pouvoirs entre le législatif et l'exécutif. Elles méritent plus ample discussion qu'un simple alinéa au détour d'un programme. ■

PATRICK ROGER

CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LES CONFLITS D'INTÉRÊTS, LES AMBITIONS DE M. MACRON S'AVÈRENT RELATIVEMENT MODESTES

M. Macron prévoit de fiscaliser l'intégralité de la rémunération des parlementaires, y compris l'indemnité représentative de frais de mandat, d'un montant mensuel de 5840 euros, destinée à faire face aux dépenses liées à l'exercice du mandat. Cela obligerait ainsi les parlementaires à justifier leurs frais en fournissant les factures. Il entend aussi mettre un terme à leur régime spécial de retraite. Au-delà de la déclaration d'intention, il reste cependant très évasif sur les modalités de réforme.

Enfin, tout candidat aux élections devra présenter un casier judiciaire de niveau B2 vierge, c'est-à-dire hors condamnations mi-

CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Favoriser une impulsion franco-allemande

3

Européen de passion et de raison, Emmanuel Macron est le seul des candidats à l'élection présidentielle à avoir mis le projet communautaire au cœur de sa stratégie. S'il est élu le 7 mai, son premier contact à l'étranger sera avec la chancelière allemande, Angela Merkel, même s'il n'exclut pas que sa première visite soit pour les troupes françaises déployées hors des frontières, et notamment les quelque 3500 militaires présents au Mali et dans le Sahel dans le cadre de l'opération « Barkhane ».

« Berlin, ce sera en tout cas très vite, dès son investiture, car il faut une impulsion franco-allemande sur l'Europe avant l'été, lorsque commencera la campagne électorale allemande, puis après le scrutin de septembre les négociations sur le nouveau gouvernement allemand », explique un des proches conseillers du candidat. Dans la bouche du candidat d'En marche! revient sans cesse à propos de l'Europe le mot « refondation ». « Cela va au-delà d'une simple relance, précise ce conseiller. Il s'agit – sans pour autant toucher aux traités – de rendre l'Europe plus concrète et plus efficace pour les peuples en clarifiant le niveau de responsabi-

lité entre le local, le régional, le national et le communautaire. »

Le projet est ambitieux et M. Macron reste plus convaincu que jamais du caractère prioritaire de la relation avec l'Allemagne. « Je ne suis pas face à Berlin, je suis avec Berlin », précisait-il le 27 avril, sur le plateau de TF1, en réponse à une question de la correspondante de CNN en France Melissa Bell, tout en reconnaissant : « Nous avons des différences et nous aurons des désaccords. » Mais le candidat veut imposer « une feuille de route cohérente pour rétablir une confiance entre l'Allemagne et la France qui s'est fragilisée depuis le début des années 2000 ».

Melleure gouvernance

M. Macron avait souvent rencontré la chancelière allemande alors qu'il était secrétaire général adjoint de l'Élysée puis ministre de l'économie. « Il était même dans l'avion de François Hollande frappé par la foudre alors qu'il se rendait à Berlin juste après son investiture », rappelle un de ses proches. Candidat à la présidentielle, il s'était rendu à Berlin en janvier sans voir M^{me} Merkel. Mais il a été reçu et a pu s'entretenir avec elle le 16 mars. La chancelière souhaite sa victoire et a assuré, le 28 avril, qu'il sera « un président fort ».

« La relation franco-allemande s'est trop souvent résumée ces dernières années à une liste de reproches mutuels ; il est urgent de mettre en avant des objectifs communs aussi bien en matière de sécurité, de défense que d'investissements mais aussi d'écouter la colère des peuples de l'Union »,

**M. MACRON
ENTEND OBTENIR
LA CRÉATION
D'UN BUDGET
DE LA ZONE EURO
ET D'UN MINISTRE DE
L'ÉCONOMIE COMMUN**

explique l'eurodéputée Sylvie Goulard (MoDem), l'un des piliers de l'équipe européenne d'Emmanuel Macron animée par Clément Beaune, qui était à ses côtés à Bercy. On y rappelle sans cesse qu'« il faut montrer à Berlin que l'on est sérieux ». D'où l'insistance sur les réformes à mener tambour battant dès les premières semaines du quinquennat, notamment celle du code du travail afin de décentraliser le dialogue social.

Refaire de la zone euro une « zone monétaire optimale » avec une meilleure gouvernance implique aussi pour Paris de respecter les règles budgétaires. En échange, M. Macron entend obtenir la création d'un budget de la zone euro et d'un ministre de l'économie commun. Dans l'immédiat, afin d'envoyer un signal aux électeurs français, il veut lutter contre le dumping social au sein de l'Union européenne en imposant notamment la refonte de la directive sur les travailleurs détachés – bloquée par Varsovie et d'autres capitales des ex-pays de l'Est – et un socle de droits sociaux.

« Emmanuel Macron est conscient des espoirs suscités à Berlin comme dans nombre d'autres capitales de l'Union. S'il est élu, cela lui permettra de créer un rapport de force pour faire passer ses idées sur l'Europe », note un diplomate. La sécurité est l'un de ses objectifs principaux avec notamment sa proposition de renforcer l'agence européenne Frontex en créant un corps de 5 000 gardes-frontières.

L'autre enjeu-clé est la défense, alors même que M. Macron, s'il est élu, assistera le 25 mai à Bruxelles au sommet de l'OTAN où Donald Trump fera sa première sortie hors des États-Unis. L'un et l'autre se rendront ensuite au sommet du G7 en Sicile.

Au-delà de futurs projets industriels européens communs en matière de défense, il insiste sur la nécessité d'une meilleure coopération opérationnelle appelant notamment à la création d'un « conseil de sécurité européen » qui regrouperait les responsables politiques mais aussi militaires des pays de l'Union souhaitant s'y joindre. Cela est encore lointain et plutôt flou. « Il s'agit d'éviter le doublon avec les structures de l'OTAN, relève un des conseillers de M. Macron. Mais il est aussi nécessaire de marquer une autonomie diplomatique et stratégique de l'Union. » Avant le sommet de l'Alliance, il compte bien rencontrer les dirigeants des institutions européennes, le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, et le président du Conseil européen, Donald Tusk. ■

MARC SEMO

SIMPLIFICATION DE LA VIE DES ENTREPRISES

Faciliter le travail des petits patrons

4

« C'est une mesure de bon sens ! Aujourd'hui, la forme prime sur le fond. Si vous envoyez une lettre de licenciement avec une erreur de forme, elle peut être invalidée ; si vous postez un courrier un jour trop tard, vous avez des pénalités », explique François Asselineau, président de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME, ex-CGPMIE). « Selon les départements et les Di-recte [directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi], les règles ne sont pas les mêmes pour tous, abonde Thibault Lanxade, vice-président du Medef. Certains contrô-leurs font preuve de compréhension, d'autres pas. »

C'est dans le même esprit que M. Macron avait évoqué, en mars, une mesure qui ne figurait

Pour le candidat Emmanuel Ma-ron, la relance de la croissance et de l'emploi passe par les entrepri-ses. C'est donc tout naturelle-ment qu'en tant que président, il ferait de la « simplification » des obligations administratives pe-rioritaire. « Fin mai ou début juin, un projet de loi d'habilitation per-mettra au gouvernement d'agir par ordonnances pour mettre en place le droit à l'erreur », indiquait le candidat d'En marche ! au jour-nal du dimanche, le 9 avril.

De quoi s'agit-il ? « Il reviendra à l'administration de prouver que l'erreur a été commise intention-nellement, ou que la personne est de mauvaise foi, sauf en matière pénale, ou lorsqu'elle engage la santé ou la sécurité d'autrui », pré-cise le programme. Un change-ment d'état d'esprit réclamé de longue date par les organisations patronales, notamment celles qui représentent les TPE-PME, plus vulnérables aux complexités juri-diques et administratives, qui leur coûtent du temps et de l'argent.

initialement pas dans son pro-gramme : la « suspension » du compte personnel de prévention de licenciement avec une erreur oblige les entreprises à déclarer les salariés exposés à une dizaine de facteurs de risques, pour leur permettre notamment de partir à la retraite de façon anticipée. Mais sa mise en œuvre est dé-crite par les patrons, qui le consi-dèrent comme une usine à gaz.

« Réglementation foisonnante » L'ancien ministre de l'économie a également repris l'idée, portée par la CPME, d'un référent PME dans chaque ministère, et sou-haite généraliser le principe du « test PME » visant à évaluer concrètement les conséquences d'une réglementation avec des chefs d'entreprise.

Durant son quinquennat, Fran-çois Hollande avait déjà fait du « choc de simplification » l'une de ses priorités personnelles. Le con-sell de la simplification pour les entreprises, coprésidé à sa créa-tion par Thierry Mandon et Guillaume Poitrinal, a annoncé un peu plus de 460 mesures en cinq ans. Mais, outre un gain fi-nancier difficile à vérifier — il avait été initialement estimé à 11 mil-liards d'euros d'ici à 2017 —, les ré-sultats n'ont qu'à demi convaincu les patrons. C'est le cas de la me-sure stipulant qu'en l'absence de réponse de l'administration, la re-

quête d'une entreprise était con-sidérée comme validée. « Il y a eu près de 1200 dérogations ! » re-grette M. Asselin.

M. Macron souhaite créer « un site Internet unique [qui] donnera à chaque TPE ou PME les obliga-tions légales et conventionnelles qu'elle doit respecter en fonction de sa situation. Les réponses four-nies en ligne seront valables face à l'administration ». « Un nouveau site, pourquoi pas, mais face à une réglementation foisonnante et pas toujours lisible, cela ne sert à rien », relève M. Asselin.

S'il est élu, M. Macron compte aussi supprimer « les normes is-sues de la surtransposition ». Une allusion à la transposition en droit national des directives euro-péennes. « Qu'il s'agisse des do-maines financier ou agricole, les autorités françaises sont souvent plus strictes que Bruxelles. Nous sommes le trop bon élève euro-péen », avance M. Lanxade.

M. Macron souhaite enfin sup-primer « une norme récente pour toute nouvelle norme votée » et, en ce qui concerne les textes fis-caux, sociaux ou touchant au droit du travail, instaurer une « ré-gle de stabilité : quand on prend un texte dans le quinquennat, on n'y touche plus ». Des propositions en théorie de nature à plaire aux exi-gences de visibilité à long terme des chefs d'entreprise. ●

AUDREY TONNELIER

Un audit des finances publiques prévu

« Dès mon entrée en fonction, un audit des finances publiques sera demandé afin de disposer, à la mi-juin, des résultats de la gestion en cours », a annoncé Emmanuel Macron début avril. Aurait-il quelques doutes sur la « sincérité » des résultats présentés par le gouvernement sortant, dont il fut membre jusqu'à l'été 2016 ? Jusqu'alors, c'était le candidat de la droite, François Fillon, qui avait mis en avant la nécessité d'un audit des finances publiques, convaincu qu'il était que le gouverne-ment laissait derrière lui quantité de « bombes à retardement » et, surtout, pour justifier son choix de s'affranchir du retour sous les 3 % de déficit public.

Le candidat d'En marche !, lui, se distinguait par sa volonté affirmée de respecter les engagements de la France vis-à-vis de la Commission européenne. De toute façon, le premier président de la Cour des comptes, Didier Migaud, avait annoncé le 19 janvier, à l'occasion de l'audience solennelle de rentrée de son institution, avoir « pris l'initiative de préparer la conduite d'un audit général des finances publiques » qui serait publié en juin. Alors, pourquoi cette annonce ? « Pour ne pas être prisonnier des promesses que nous avons faites », lâche sans détour un très proche de M. Macron.

RÉFORME DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Douze élèves par classe dans les ZEP pour réduire l'échec

5

C'est une mesure qui inscrit le projet d'Emmanuel Macron à la fois dans la logique de la « priorité au primaire » – fil rouge de la politique éducative de François Hollande –, et dans le principe de « donner plus à ceux qui ont moins » – au fondement de la politique d'éducation prioritaire mise en place en 1981. Le candidat

d'En marche! souhaite limiter à 12 élèves les classes de CP et CE1 en ZEP dès la rentrée 2017. Cela reviendrait à diviser par deux la taille des classes dans ces zones, qui s'élève aujourd'hui à 24 élèves en moyenne.

Pas si simple. Principe de réalité oblige (une rentrée scolaire se prépare plusieurs mois à l'avance), la mesure ne pourrait s'appliquer d'un coup de baguette magique dans l'ensemble des 12 000 classes concernées. Elle se mettrait en place progressivement : en septembre, en CP dans les REP+ (réseaux d'éducation prioritaire renforcés) et une partie des REP, par redéploiement des 5 000 postes de « plus de maîtres que de classes » créés sous l'actuelle mandature (deux enseignants en classe). « Ensuite, les recrutements seraient fléchés sur ce dispositif pour les rentrées 2018 et peut-être 2019 », précise l'entourage de M. Macron. Le candidat, qui ne prévoit pas de coupes budgétaires dans l'éducation, compte créer 5 000 postes pour mettre en place cette mesure.

Un tel dispositif peut-il permettre de lutter contre l'échec scolaire et réduire les inégalités? Les recherches les plus récentes sur ce sujet tendent à le laisser penser. Dans un rapport paru en 2014, le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) montrait que des effets positifs avaient été observés, en particulier en primaire et auprès d'élèves socialement défavorisés. « Les petites classes risquent moins de souffrir de problèmes d'indiscipline », peut-on y lire. Elles peuvent aussi permettre aux enseignants de « consacrer davantage de temps, d'attention à chaque élève ».

Enseignants expérimentés

En France, une mesure semblable avait été expérimentée à l'initiative de Luc Ferry, ministre de l'éducation de 2002 à 2004. Elle avait concerné 2 000 classes de CP, réduites à une dizaine d'élèves, dans le cadre d'un plan contre l'illettrisme. « L'inspection générale en avait dressé un bilan mitigé », rapporte Bernard Toulemonde, inspecteur général honoraire de l'éducation nationale. *Le dispositif avait bien fonctionné là où il y avait des professeurs expérimentés, capables d'adapter leurs pratiques. Si le candidat couple cette mesure avec l'affectation d'enseignants en ZEP ayant au moins trois ans d'ancienneté, comme il s'y est engagé, cela peut être intéressant* », estime-t-il.

Pas sûr, en revanche, que le « 12 élèves en ZEP » réponde aux revendications du SNUipp-FSU, le syndicat majoritaire. « La réduction des effectifs de classe est une urgence, et en ce sens, Emmanuel Macron n'a pas tort. Mais nous ne le percevons pas comme lui », souligne Francette Popineau, cosecrétaire générale. *Nous souhaitons un abaissement général des effectifs de classe, avec un effort particulier dans les zones difficiles, et l'amplification du "plus de maîtres que de classes", plébiscité par les enseignants.* Un dispositif qui n'a pas fait ses preuves, aux yeux de l'équipe d'En marche!, et qui serait donc voué à disparaître. ■

AURÉLIE COLLAS

Les cinq mesures immédiates de Marine Le Pen

Le Monde - 03/05/2017

RENÉGOCIER AVEC BRUXELLES POUR LE RETOUR DES QUATRE « SOUVERAINETÉS » Vers une sortie inévitable de l'Union européenne

Lée à l'Élysée, elle engagerait une négociation avec Bruxelles afin d'obtenir un retour des quatre « souverainetés » pour la France (monétaire, législative, territoriale, économique).

A l'issue d'une négociation destinée à obtenir la sortie de l'eurozone, à s'affranchir de l'application des directives européennes, à recréer des frontières et à mener une politique économique de référence nationale, Marine Le Pen assurait (*Le Monde* du 3 février) : « Six mois après mon élection, j'organise un référendum sur la sortie de l'UE. Si j'ai obtenu gain de cause à Bruxelles, je suggère aux Français de rester. Sinon, je leur conseille de sortir de l'UE. »

Le 29 avril, la députée du Vaucluse Marion Marechal-Le Pen a assuré que la négociation sur l'UE ne commencerait pas « avant 2018 » et prendrait « plusieurs mois », voire « plusieurs années ».

Sur France Inter, lundi 1^{er} mai, le vice-président du Front national, Florian Philippot, s'en est en revanche tenu à un agenda resserré, évoquant des négociations qui commencent « après les élections en Allemagne », donc après septembre 2017.

Quel que soit le calendrier retenu, une négociation sur le retour aux « quatre souverainetés »

que à la tête du Conseil européen (la réunion des États membres), féliciterait probablement a minima M^{me} Le Pen, comme ils le font pour tout dirigeant européen fraîchement élu.

Puis, si M^{me} Le Pen commençait par ne plus appliquer la directive travailleurs détachés ou par insister sur des formes de préférence nationale en contradiction avec les principes de non-discrimination et de libre circulation des travailleurs européens dans l'Union, la commission agirait selon ses réflexes habituels. Elle lancerait des procédures d'infraction après avoir constaté la violation effective des lois européennes. Idem si M^{me} Le Pen tentait de rétablir le contrôle aux frontières hexagonales, sans que cette fermeture soit justifiée par des menaces pour l'ordre public ou la sécurité.

En parallèle, s'engagerait probablement cette négociation promise entre Paris et le reste de ses partenaires. Pour ce qui est d'affaiblir les pouvoirs de la Commission ou de revenir sur le « code frontalier Schengen », Paris trouverait peut-être quelques alliés, les gouvernements polonais ou hongrois entrés ouvertement en guerre contre « Bruxelles », après que la commission a lancé contre le premier une procédure pour viola-

EN CAS DE VICTOIRE DE MARINE LE PEN, BRUXELLES DEVIENDRAIT D'ABORD TENTER DE MINIMISER LE CHOC, COMME APRÈS LE RÉFÉRENDUM BRITANNIQUE

tion de l'État de droit et que Budapest refuse avec obstination d'accepter des quotas de réfugiés.

Mais laisser la France s'affranchir d'à peu près toutes les règles communes, à commencer par celle, fondamentale, de la primauté du droit de l'UE sur le droit national ? Qui autour de la table accepterait de telles concessions ? Probablement même pas Varsovie et Budapest qui n'ont jamais prôné la sortie de l'UE, et sont très attachés au marché commun et à la liberté de circulation des personnes.

La négociation engagée entre David Cameron et ses 27 partenaires, fin 2015, est à ce titre très édifiante. L'ancien premier ministre britannique voulait attacher un

accord lui permettant de contrôler l'immigration intra-européenne dans son pays, en contradiction avec les règles du marché intérieur. En février, malgré de bonnes volontés, il n'a obtenu que des concessions minimales, dont il n'a pas réussi à se prévaloir durant sa campagne référendaire.

Les États membres auraient-ils davantage de raison de céder face à la France ? Probablement pas. Au contraire : « Je pense qu'il y aurait la formation d'un cordon sanitaire autour de l'Hexagone pour sauver ce qui peut l'être de l'UE, estime le belge Philippe Lamberts, chef de file des Verts au Parlement européen, ce qui conduirait à la constitution d'un royaume dur autour de l'Allemagne et au retour de la zone deutschemark. »

Et si Marine Le Pen perdait son référendum, à l'issue d'une négociation délicate et peu fructueuse avec Bruxelles ? « Si les Français voulaient rester dans cette prison, que voulez-vous qu'elle fasse ? », a reconnu Florian Philippot sur France Inter. M^{me} Le Pen se retrouverait à Bruxelles à la tête d'un pays isolé, une sorte de poids mort européen rendant irréaliste la poursuite nécessaire de l'Union à 27. ■

CÉCILE DUCOURTIEUX
(BRUXELLES, BUREAU EUROPÉEN)

MORATOIRE SUR L'IMMIGRATION LÉGALE

Le regroupement familial dans le viseur



Les données sur l'immigration seraient « le secret le mieux gardé de l'État », selon Marine Le Pen. Si la candidate frontiste s'installe à l'Élysée, elle promet donc un « moratoire sur l'immigration légale » qui se traduirait par un arrêt de la délivrance des visas long séjour, le temps d'établir un état des lieux de la supposée « véritable submersion migratoire ».

Cette mesure, qui ne figurerait pas dans la liste initiale de ses 144 propositions, est apparue peu avant le premier tour, lors du meeting au Zénith à Paris, le 17 avril. La remise à plat qui pourrait sortir de cet arrêt devrait tout permettre de rappeler les

données que la Direction générale des étrangers en France (DGEF) rend publiques chaque mois de janvier et complète en juillet. Les chiffres français sur le sujet s'inscrivent en effet dans le cadre très réglementé du code de la statistique européenne. Dans ces tableaux relativement fournis, il manque juste le solde migratoire – soit la différence entre les entrées et les sorties de migrants – calculées hors les expatriations et les retours de Français. Les chercheurs s'accordent à

l'estimer entre 100 000 et 150 000, mais la donnée estam-pillée Insee fait défaut.

Pour le reste, la DGEF a révélé le 16 janvier que 227 550 premiers titulaires de séjour ont été délivrés en 2016, dans 88 010 cas pour raison familiale, dans 32 285 pour cause humanitaire (asile essentiellement) dans 22 575 pour raisons professionnelles. S'y ajoute le cas particulier des 70 250 auto-

étudiants, que Mme Le Pen ne souhaite pas intégrer à son moratoire, mais qui pourraient renoncer d'eux-mêmes à la France, dans ce contexte de chasse à l'étranger.

Dossier compliqué

Cette mise en scène du moratoire a donc d'abord vocation à frapper les esprits ; à montrer qu'il est possible de stopper les arrivées, fut-ce temporairement. Marine Le Pen copie là le président américain, Donald Trump, qui au lendemain de son arrivée a interdit l'entrée des ressortissants de sept nationalités, créant le chaos dans les aéroports. Pour éviter la même situation, elle souhaite donc exclure les visas court séjour. Ce qui permet au passage à

Or, ce « regroupement familial » stricto sensu ne représente que 13,6 % des 88 010 visas familiaux délivrés en 2016. Il concerne bon an mal an quelque 12 000 conjoints ou enfants mineurs rejoignant un immigré régulier – non Français – installé en France depuis plus de dix-huit mois, gagnant sa vie et bien logé. S'attaquer à ce groupe ne permettra pas à Mme Le Pen de réaliser sa mesure phare de « parvenir à un solde migratoire annuel de 10 000 contre environ 140 000 actuellement ». Mettre fin au regroupement ne ferait que 12 000 installations en moins.

Droit des immigrés

Dans ces 88 010, il y a aussi près de 50 000 personnes qui viennent rejoindre un conjoint Français. Or, comme le rappelle le démographe François Héran dans son ouvrage *Avec l'immigration* (La découverte, 300 p., 21 euros), deux catégories de pays seulement ont interdit à ce jour cette vie en famille : le bloc communautaire avant la chute du Mur et les pays du Golfe aujourd'hui.

Dans son histoire récente, la France a d'ailleurs déjà connu un

moratoire. C'était au lendemain de l'élection de Valéry Giscard d'Estaing, en 1974. Le 5 juillet, sur proposition d'André Postel-Vinay, secrétaire d'État aux travailleurs immigrés, le gouvernement a suspendu l'immigration des travailleurs et des familles (sauf les ressortissants de la Communauté européenne). L'immigration des travailleurs est restée suspendue jusqu'en 1977, et celle des familles a été à nouveau autorisée en 1975.

Les règlements européens qui garantissent le droit des immigrés à vivre en famille, la Convention internationale des droits de l'enfant et la mobilisation d'associations telles que le Gisti ont en effet empêché à l'époque de mettre fin à l'immigration familiale extra-européenne. Il reste de cette époque l'arrêt du Conseil d'État du 8 décembre 1978 qui consacre le droit, pour les étrangers, de mener une vie familiale normale... Un texte qui pourrait bien ressurgir et entraîner le Conseil d'État à casser ce moratoire, même si Marine Le Pen l'envisage pour « quelques semaines » seulement. ●

MARYLINE BAUMARD

l'historien Patrick Weil de rappeler que « la seule invasion étrangère que connaisse notre pays, c'est bien celle des touristes, avec plus de 80 millions d'entrées annuelles ». Cette « invasion » pourvoyeuse d'emplois et de devises ne devrait donc pas connaître de pause en cas de régime frontiste, même si les visas court séjour représentent aujourd'hui la principale voie d'installation en France. Mais la candidate n'aborde pas ce dossier compliqué, préférant se focaliser sur l'immigration familiale, puisqu'elle a précisé dans la foulée de l'annonce de son moratoire qu'il concernerait « avant tout le regroupement familial qui aurait été "considérable" ».

LES 70 250 AUTORISATIONS DE SÉJOUR DONNÉES À DES ÉTUDIANTS NE SERAIENT PAS INTÉGRÉES À SON MORATOIRE

REMISE EN CAUSE DE SCHENGEN ET CONTRÔLES AUX FRONTIÈRES

Des effets rapides et coûteux pour l'économie

3

temps... ou tenter d'échapper à la surveillance des douaniers.

Une restauration des contrôles aurait, par ailleurs, des conséquences très tangibles pour trois catégories de personnes : les touristes – des pays voisins ou hors UE –, les travailleurs frontaliers et les transporteurs routiers.

Une étude publiée début 2016 par France Stratégie, organisme de réflexion et d'évaluation des politiques publiques, estimait entre 1 et 2 milliards d'euros le coût global direct de la mesure, en fonction de l'intensité des contrôles. La moitié de ce coût s'expliquerait par une baisse de la fréquentation touristique, quelque 40 % par l'impact sur les travailleurs frontaliers et une dizaine de pour-cent par les freins à l'acheminement des marchandises.

Files récurrentes

Des contrôles permanents auraient des effets à plus long terme. Une généralisation équivaldrait à une taxe de 3 % sur le commerce entre les pays de la zone Schengen, et ce commerce diminuerait de 10 % à 20 %, sous l'effet des nouvelles contraintes. D'où une perte d'environ 13 milliards à l'horizon 2025.

Les investissements étrangers diminueraient également, de manière quasi automatique. Une étude du Centre for Research and Analysis of Migration, de l'University College de Londres, confirme que les flux financiers – par exemple, les prêts bancaires internationaux – baissent quand les mouvements des personnes se réduisent. Ils dépendent, en effet, de la distance, de la langue, mais

LE COMMERCE ENTRE PAYS DE LA ZONE SCHENGEN DIMINUERAIT DE 10 % À 20 % SOUS L'EFFET DES CONTRÔLES PERMANENTS

aussi de la migration. Les conséquences sur le produit intérieur sont toutefois difficiles à quantifier, indiquent les chercheurs.

L'estimation du coût de la décision française pour les autres membres de l'espace Schengen – il regroupe, outre la France, vingt et un États de l'UE ainsi que la Suisse, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein – semble plus facile à établir. Il atteindrait quelque 0,8 % du produit intérieur brut (PIB) de la zone, soit plus de 100 milliards d'euros. L'évaluation a été réalisée par le CEPPII, centre de recherche français sur l'économie internationale.

Si la France s'engageait quand même dans l'abandon des règles de Schengen avant, comme l'envisage M^{me} Le Pen, de négocier la sortie de l'Union, ses actuels partenaires exigeraient plus que probablement qu'elle règle une partie de cette faramineuse addition. Comme le Royaume-Uni est aujourd'hui invité à payer son désengagement des politiques communautaires auxquelles il a souscrit.

Pour beaucoup de Français, la fin de la liberté de circulation aurait

cependant un effet plus rapide. Les files aux frontières s'allongeraient, comme on a pu le voir fin 2015 quand le rétablissement temporaire des contrôles, pour cause d'état d'urgence, a provoqué de gros embouteillages sur l'A9, à la frontière avec l'Espagne, ou sur les points de passage vers la Belgique ou le Luxembourg.

Pour les 350 000 travailleurs frontaliers, les trajets quotidiens s'allongeraient considérablement et, à terme, les opportunités d'emploi se réduiraient. Selon France Stratégie, de 5 000 à 10 000 d'entre eux finiraient par renoncer, d'où une perte de 150 à 300 millions d'euros pour l'économie française.

L'industrie du tourisme souffrirait également. Quelque 86 millions de touristes se rendent chaque année dans l'Hexagone – 122 millions si l'on totalise ceux qui n'y passent pas au moins une nuit. Des files récurrentes aux frontières en décourageraient une bonne partie, et les extra-Européens, qui peuvent, grâce au visa Schengen, visiter toute la zone, renonceraient à venir. Ils seraient en effet contraints de déposer plusieurs demandes de visa. Globalement, la France pourrait y perdre entre 0,5 et 1 milliard d'euros.

Enfin, l'impact sur les flux de marchandises serait évident : des contrôles renforcés pénaliseraient tant les exportations que les importations, et les attentes pour les transporteurs (dont le coût est évalué à quelque 120 millions) seraient finalement répercutées sur le consommateur. ■

JEAN-PIERRE STROOBANTS
(BRUXELLES, BUREAU EUROPÉEN)

Présentée par Marine Le Pen comme un remède à l'immigration clandestine et un outil dans la lutte contre le terrorisme, le rétablissement « immédiat » des contrôles aux frontières et la remise en cause de l'espace européen sans passeport de Schengen auraient des effets rapides et très nets pour les citoyens français et l'économie nationale. Mais aussi pour les voisins de la France. Schengen est une composante essentielle de la libre circulation dans l'Union européenne (UE), et son abandon aurait donc de lourdes conséquences, tant économiques que politiques.

Premier impératif : les pouvoirs publics devraient reconstruire des équipements nécessaires, embaucher et rémunérer les personnels adéquats. En divers endroits du réseau routier, les postes frontières ont été abandonnés, puis finalement démantelés, et les voiries ont été réaménagées. Il faudrait procéder à des reconstructions dont le coût budgétaire n'a pas été estimé. Et pas seulement sur les autoroutes : des contrôles aux points d'accès principaux entraîneraient un déplacement du trafic vers des centaines d'entrées secondaires pour ceux qui voudraient gagner du

Les cinq mesures immédiates de Marine Le Pen

EXPULSION DES FICHÉS « S » ÉTRANGERS

Une formule choc à l'application très compliquée

4

Parmi les toutes premières mesures que Marine Le Pen a annoncé vouloir mettre en œuvre dans les deux mois suivant son éventuelle arrivée au pouvoir figure une proposition dont elle a fait l'un des marqueurs de sa campagne : l'expulsion de tous les fichés « S » étrangers. Alors que la menace sécuritaire demeure importante en France, et que la lutte contre le terrorisme est l'une des principales préoccupations des Français, cette formule choc a le mérite apparent de la simplicité. En pratique, la question est toutefois nettement plus compliquée.

En premier lieu, il faut rappeler que la fiche « S » – qui concerne plusieurs milliers d'individus – est un outil de suivi discret des individus jugés dangereux, particulièrement quand ils ne sont pas incarcérés. La fiche « S » est notamment faite pour « sonner » lors d'éventuels contrôles d'identité, aux frontières ou sur la route, et toujours à l'insu des intéressés. Si tous les fichés « S » se voient notifier du jour au lendemain des décisions d'expulsion comme le souhaite M^{me} Le Pen, ils seront immédiatement aver-

tis qu'ils font probablement l'objet d'une surveillance, et entreront encore plus dans une logique de dissimulation.

Rien de complètement nouveau, néanmoins, dans la proposition de M^{me} Le Pen. Les autorités françaises procèdent déjà régulièrement à des éloignements de fichés « S » étrangers ou de personnes étrangères jugées dangereuses, même sans fiche « S ». Qu'ils fassent ou non l'objet d'une condamnation pour des faits de terrorisme. Le droit français le permet. Rien qu'en 2016, 2388 personnes étrangères ont ainsi été expulsées du territoire français à l'issue d'une peine de prison. De même, depuis mai 2012, 117 mesures d'expulsion ont été prises à l'encontre d'individus liés au terrorisme ou à l'islamisme « radical ».

La plupart des fichés « S » – environ les trois quarts – ont cependant la nationalité française... Impossible donc de les éloigner du territoire en raison de l'état actuel du droit et surtout des engagements internationaux de la France, pas seulement européens.

**LES AUTORITÉS
PROCÈDENT DÉJÀ
RÉGULIÈREMENT
À DES ÉLOIGNEMENTS
DE FICHÉS « S »
ÉTRANGERS**

M^{me} Le Pen prévoit par ailleurs, dit-elle, de déchoir de leur nationalité les éventuels binationaux « convaincus de liens avec le djihadisme » et de les interdire de territoire français.

Plusieurs problèmes majeurs à cela toutefois. Pour déchoir de leur nationalité française tous les binationaux – y compris donc les binationaux « de naissance », et pas seulement « par acquisition » comme c'est déjà possible aujourd'hui – M^{me} Le Pen devra procéder à une révision de la Constitution. Par référendum ou par une majorité des trois cinquièmes des deux Chambres du Parlement réunies en Congrès. Loïn d'être gagné.

« Prisonnier de guerre »

François Hollande a renoncé, le 30 mars 2016. M^{me} Le Pen pourrait sinon utiliser la voie législative, mais elle se ferait sans doute censurer par le Conseil constitutionnel. Or, pour les binationaux, s'il n'y a pas de déchéance de nationalité, il ne peut y avoir d'interdiction du territoire. Impossible.

M^{me} Le Pen a une proposition étonnante pour contourner ces difficultés. Faute de pouvoir expulser les fichés « S », elle dit vouloir s'appuyer sur l'article 411-4 du code pénal. Un article qui permet de condamner à trente ans de détention criminelle et à 450000 euros d'amende des individus accusés d'« intelligence avec l'ennemi » mais qui ne prévoit absolument pas la déchéance de nationalité...

Si l'article 411-4 était néanmoins utilisé, ne serait-ce que pour condamner purement et simplement des individus suspects de sympathies djihadistes, il ferait mécaniquement tomber toute la chaîne pénale en place qui juge actuellement les djihadistes et leurs réseaux. Il signifierait implicitement la reconnaissance de l'organisation Etat islamique (EI) comme un Etat, et obligerait à reconnaître le statut de « prisonnier de guerre » à ses anciens combattants.

Dans la foulée de cette décision, M^{me} Le Pen précise qu'elle abrogerait les lois Dati (2007-2008) et Taubira (2014) pour « mettre fin au laxisme judiciaire ». Si la loi Taubira a effectivement mis fin aux peines planchers, difficile toutefois de considérer comme « laxistes » les deux autres textes. Compliqué aussi de faire un procès en « laxisme » au gouvernement sortant, particulièrement en matière de terrorisme.

Pas moins de quatre textes (décembre 2012, novembre 2014, juin 2016 et juillet 2016), sont venus renforcer les peines (la période de sûreté notamment), créer de nouveaux délits (apologie du terrorisme, consultation habituelle des sites Internet) et une nouvelle infraction (l'entreprise individuelle terroriste). Un durcissement qui concerne également les conditions d'obtention d'une libération conditionnelle, de réduction de peine, ou les alternatives à la détention. ■

ELISE VINCENT

RÉFORME FISCALE

Une mesure favorable aux revenus les plus élevés

5

La mesure phare de Marine Le Pen en matière fiscale, dont elle annonce qu'elle serait mise en œuvre immédiatement après son accession au pouvoir, consiste à « baisser de 10 % l'impôt sur le revenu sur les trois premières tranches ». Par conséquent, jusqu'à 9 710 euros de revenu imposable, pas de changement, puisque cette

tranche est imposée à 0 %. De 9 710 euros à 26 818 euros de revenu imposable, le taux d'imposition passe de 14 % à 12,6 %. Et de 26 818 euros à 71 898 euros, le taux d'imposition passe de 30 % à 27 %. Au-delà, pas de changement. Rappelons que, sur les 37,7 millions de contribuables, seuls 16,3 millions sont imposés sur le revenu. Par conséquent, la mesure fiscale de M^{me} Le Pen, qui se présente comme la « candidate du peuple », n'aura, pour les foyers les plus modestes, aucune incidence.

Prenons un exemple concret. Quelle sera la réduction d'impôt pour un couple avec deux enfants à charge déclarant 60 000 euros de salaires annuels (environ deux smic chacun), soit 54 000 euros de salaires imposables après déduction des 10 %, et 18 000 euros après application du quotient familial (trois parts) ? Il entre dans la tranche du taux marginal d'imposition à 14 %. De 0 à 9 710 euros, ses revenus ne sont pas imposés. De 9 710 à 18 000 euros, ils le sont à 14 %. Soit : $18\,000 - 9\,710 = 8\,290 \times 14\% = 1\,160$ euros pour une part de quotient, multipliée par trois parts, ce qui donne un impôt brut de 3 480 euros. Avec une réduction de la tranche 14 % à 12,6 %, le montant brut acquitté par ce couple sera de 3 132 euros, soit un gain annuel de 348 euros, 29 euros par mois.

La candidate des cadres supérieurs

Pour un même couple déclarant 240 000 euros de salaires annuels, quatre fois plus, le gain sera de 3 159 euros, soit environ 263 euros par mois. La mesure fiscale proposée par la candidate du Front national a donc pour effet principal de favoriser les revenus les plus aisés. Sur le plan fiscal, au moins, M^{me} Le Pen est la candidate des cadres supérieurs.

Pour l'économiste Jean-Marc Daniel, spécialiste de la fiscalité, qui vient de publier *Les Impôts, histoire d'une folie française* (Taillandier, 18,90 €, 224 p.), « tous ces bricolages sur la fiscalité sont à côté de la plaque ». « Sur le plan démagogique, je comprends que le Front national veuille s'adresser aux classes moyennes, ajoute-t-il. En réalité, cette mesure ne fera que compenser la hausse des taxes à l'importation et, l'impôt sur le revenu est tellement concentré que le concentrer encore plus est le plus sûr moyen de le rendre encore plus impopulaire ».

Le plus frappant dans cette mesure phare de la candidate d'extrême droite, qui se revendique « antisystème », est qu'elle s'inscrit dans la continuité de ce qui a été mis en œuvre par les précédents gouvernements, particulièrement durant le dernier quinquennat. Elle focalise en effet le débat sur l'impôt sur le revenu, alors que celui-ci ne représente qu'un peu moins de 75 milliards d'euros de recettes fiscales, acquittées par moins de la moitié des contribuables. Alors que le produit de la CSG et de la TVA, auxquelles sont soumis tous les citoyens, représente respectivement 90 milliards et 150 milliards d'euros. ■

PATRICK ROGER

Education

CHAQUE JOUR, NOUS DÉCORTIQONS LES PROPOSITIONS DES DEUX CANDIDATS SUR LES THÈMES PRINCIPAUX DE LA CAMPAGNE. DEMAIN, LA SÉCURITÉ.

Leurs méthodes pour l'école

12 ÉLÈVES EN CP EN ZEP

Le candidat d'En Marche I veut limiter à 12 le nombre d'enfants par classe, dans les 16 000 CP et CE 1 situés en éducation prioritaire (REP et REP+), auparavant connus sous le nom de ZEP). Il prévoit de ne nommer dans les secteurs en difficulté que des enseignants ayant au minimum trois ans d'expérience, et de leur attribuer une prime annuelle de 3 000 €. ■ **OBJECTIF AFFICHÉ.** « Tarif à sa source le décrochage scolaire », affirme Fanny Anor, l'une des conseillères du candidat, en mettant l'essentiel des moyens disponibles sur les zones d'éducation prioritaires. ■ **FAISABILITÉ.** Emmanuel Macron prévoit d'affecter en CP dès la rentrée les 5 000 postes d'enseignants créés depuis cinq ans pour le dispositif Plus de maître que de classes, qui serait supprimé. Le candidat créerait 5 000 autres postes pendant son quinquennat. Les 2 000 postes restant seraient « redéployés ». En clair, des profs seraient affectés dans des écoles en difficulté au détriment d'autres établissements, qui verraient leur nombre d'élèves par classe augmenter.



PAR CHRISTEL BRIGAUDEAU

LES RAPPORTS et comparaisons internationales s'accroissent. Le diagnostic sur l'école française est posé et partagé par la quasi-totalité des responsables politiques. L'école française est l'une des plus inégales des pays de l'OCDE, celle où le poids des déterminismes sociaux pèse le plus lourd dans la réussite scolaire, l'obtention d'un diplôme et l'accès à l'emploi.

DES PHILOSOPHIES QUI S'OPPOSENT FRONTALEMENT
De ce constat féroce, il a finalement été peu question dans la campagne présidentielle, au point que Marine Le Pen, dans sa profession de foi de quatre pages d'avant-second tour, semble avoir tout bonnement oublié le sujet. Aucune mesure ne s'y rapporte. Dans son programme complet en 144 points, une dizaine concernent l'école et l'enseignement supérieur. Emmanuel Macron, dans son dernier tract, a fait glisser le « chantier de l'éducation et de la culture » de la première à la deuxième position de ses

priorités, derrière la sécurité. Il consacre à l'éducation un chapitre plein de son programme.

Dans ces inventaires, il y a des lignes communes. Les deux programmes insistent sur le développement nécessaire de l'alternance. Tous deux admettent un mode de sélection à l'université, et tous deux abandonnent, selon des modalités différentes, les chantiers éducatifs les plus controversés du quinquennat Hollande : les nouveaux rythmes scolaires et la réforme du collège.

Mais dans leur philosophie, les projets d'En Marche I et du Front national s'opposent frontalement, donnant à voir deux modèles antagonistes. Celui de Marine Le Pen s'inspire du passé, en voulant « restaurer » une école sans chahut, et un maître au centre de la classe. Celui d'Emmanuel Macron regarde vers l'étranger, et notamment vers les pays anglo-saxons, avec le pragmatisme et l'évaluation érigés en boussoles de l'école.



CHANGER LES PROGRAMMES

Table rase ! La candidate du FN souhaite « une réforme complète des programmes et de l'enseignement », affirme son conseiller, Alain Avello. Au primaire, il est question de « réserver la moitié du temps d'enseignement au français », soit douze heures par semaine. Le FN souhaite aussi faire de la méthode syllabique (le b.a.-ba) « la norme » pour l'apprentissage de la lecture. ■ **OBJECTIF AFFICHÉ.** « Renforcer l'apprentissage des fondamentaux (français, histoire, calcul). » ■ **FAISABILITÉ.** Les programmes actuels prévoient déjà dix heures de français du CP au CE2, et huit heures au CM 1 et au CM 2. Pour augmenter ces horaires, il faudrait diminuer le temps consacré à d'autres matières. Le FN ne dit pas lesquelles. De même, un certain flou règne sur ce que changerait l'imposition de la méthode syllabique. Selon la plus vaste étude publiée sur le sujet, en mars 2016 par le CNRS, les professeurs de CP se basent sur une trentaine de méthodes différentes et passent déjà 3 h 11, par jour, en moyenne, à faire déchiffrer des textes à leurs élèves.

INTERACTIF www.leparisien.fr
Comparez les programmes

AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS

Le projet veut donner plus d'autonomie « aux équipes éducatives », qui seront « suivies et évaluées ». La mesure permet aux collèges de revenir sur la réforme mise en place fin dernier, et de recréer notamment des classes bilingues. Les écoles, collèges et lycées seraient audités tous les trois ans par une commission qui interrogerait aussi les parents. Tous les élèves passeraient en début d'année un « bilan de compétences ». ■ **OBJECTIF AFFICHÉ.** « Favoriser l'adaptation aux besoins des élèves et aux situations locales. » ■ **FAISABILITÉ.** Inspiré notamment des politiques de pilotage menées en Angleterre, le principe, simple dans ses grandes lignes, est difficile à mettre en œuvre. Il risque de se heurter à beaucoup de résistances, notamment de la part des syndicats, certains craignant qu'il ne renforce l'évitement scolaire et un système à plusieurs vitesses.

LE BACCALAURÉAT RÉNOVÉ

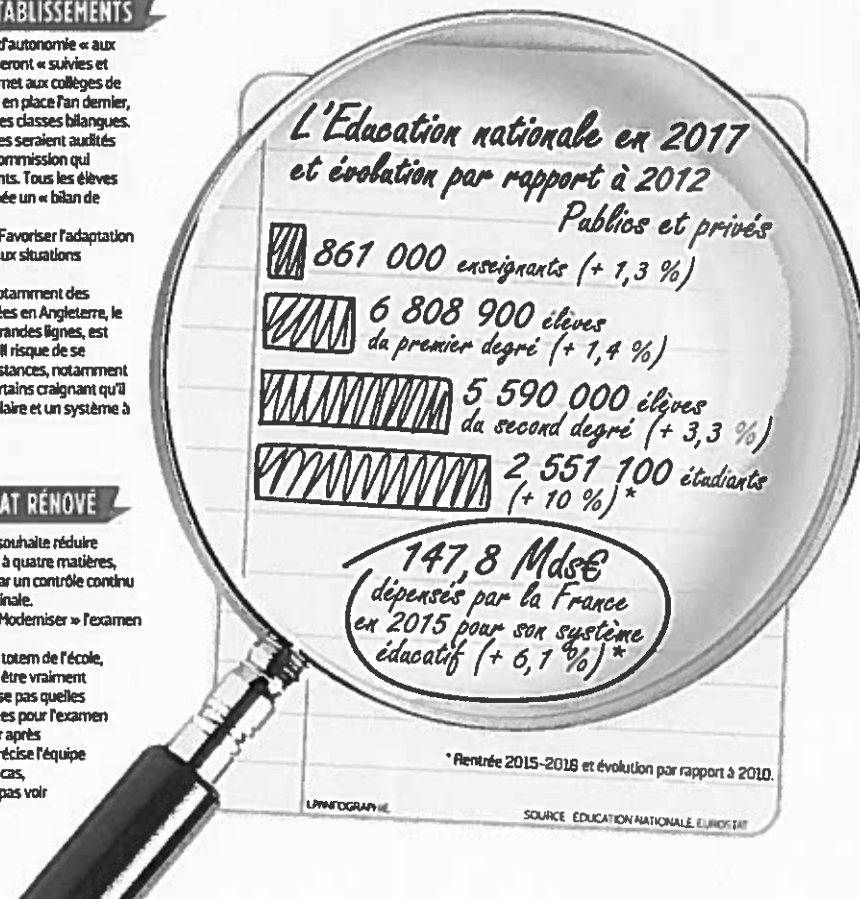
Le candidat d'En Marche I souhaite réduire les épreuves écrites du bac à quatre matières, les autres étant évaluées par un contrôle continu en classes de 1^{re} et de terminale. ■ **OBJECTIF AFFICHÉ.** « Moderniser » l'examen et en réduire le coût. ■ **FAISABILITÉ.** Véritable totem de l'école, le bac n'a encore jamais pu être vraiment simplifié. Le projet ne précise pas quelles matières seraient conservées pour l'examen final. « Cela devra se définir après une large concertation », précise l'équipe du candidat. Dans tous les cas, le nouveau bac ne pourrait pas voir le jour avant 2021... au plus tôt.

LA FIN DU COLLÈGE UNIQUE

La candidate se donne un quinquennat pour supprimer le collège unique, créé en 1975 par la loi Haby. A la place, elle prévoit d'orienter vers l'apprentissage, à 14 ans, les élèves les plus fragiles scolairement, sans préciser la proportion d'enfants concernés. « Les élèves resteraient dans le même collège », précise Alain Avello. ■ **OBJECTIF AFFICHÉ.** Il s'agit (point 81) de « revaloriser le travail manuel par l'établissement de filières professionnelles d'excellence ». ■ **FAISABILITÉ.** Les modalités d'affectation des élèves (imposée par le collège ou choisie par les familles) ne sont pas précisées. Les apprentis renonceraient à une partie des matières apprises par leurs camarades de la filière générale, rendant difficile leur retour dans la voie générale s'ils le souhaitent. Quelles matières seraient supprimées ? « On n'est pas rentré à ce niveau de détail », répond Alain Avello.

L'UNIFORME POUR TOUS

Le programme de Marine Le Pen propose d'instaurer le port de l'uniforme pour les élèves et, plus généralement, de « rétablir l'autorité et le respect du maître ». ■ **OBJECTIF AFFICHÉ.** Renouer avec l'école telle qu'elle existait avant les années 1960, avec un lien de subordination accru entre les élèves et leur enseignant. ■ **FAISABILITÉ.** L'autorité est délicate à décréter. Pour l'insuffler dans les salles de classe, le collectif d'enseignants frontistes Racine milite pour que les cours de pédagogie soient supprimés de la formation des maîtres. Il souhaite aussi limiter « l'inflation de sorties scolaires » et donner plus de place aux cours magistraux.



> FOCUS

LA CONVENTION D'ASSURANCE- CHÔMAGE VALIDÉE

Sur la corde ! Myriam El Khomri signera jeudi l'agrément du gouvernement à la nouvelle convention d'assurance-chômage qui régira à partir du 1^{er} octobre, pour trois ans, les règles du régime. Le Medef, la CPME, l'U2P, pour les employeurs, la CFTD, la CFE-CGC, la CFTC et FO, côté syndical, avaient eux-mêmes paraphé le 15 avril la convention, qui retranscrit leur accord du 28 mars. Le texte apporte plusieurs changements. Il réforme la règle de calcul de l'allocation pour prendre en compte de façon homogène le salaire perdu, durcit l'indemnisation des chômeurs de plus de 50 ans et acte la création d'une contribution exceptionnelle temporaire de 0,05 % de la masse salariale pour tous les contrats de travail, à la charge des entreprises.

Au final, ces nouvelles règles devraient générer, à partir de 2022 en rythme de croisière, 885 millions d'euros d'économies nouvelles par an et 6 millions de recettes supplémentaires, selon un nouveau pointage de l'Unedic. Le changement de mode de calcul de l'allocation rapportera ainsi 448 millions d'euros et le durcissement des règles d'indemnisation des plus de 50 ans, 400 millions. Les économies prévues sont loin de répondre aux défis de l'équilibre du régime de l'assurance-chômage qui affiche une dette de 30 milliards d'euros et un déficit de 3,6 milliards en 2017.

Les partenaires sociaux font toutefois le pari que cet accord difficile, qui n'a suscité aucune opposition dans la rue, leur permettra d'aborder en position de force leurs relations avec le prochain exécutif. Ils ont bien sûr en ligne de mire le favori de la présidentielle, Emmanuel Macron, qui prévoit d'organiser, s'il est élu le 7 mai, une mini-consultation des syndicats et du patronat en juin avant de réformer, en juillet par ordonnances, le Code de travail. Puis de s'attaquer, à l'automne, à l'assurance-chômage en sortant de la logique assurantielle, en intégrant les indépendants et les démissionnaires au sein du régime, ou encore en reprenant en main la gestion... A. G.

L'ACCORD DE GUYANE EST PARU MARDI AU JOURNAL OFFICIEL

LATRIBUNE.FR



L'accord de Guyane, qui a mis un terme, le 21 avril, à un conflit social d'ampleur paralysant le territoire pendant plus d'un mois, est publié ce mardi au Journal officiel.

Ce qui est scellé ce mardi 2 mai 2017 par les signataires dans ce texte intitulé "Accord de Guyane du 21 avril 2017 - Protocole 'Pou Lagwiyann dékolé'", c'est le montant de 1,08 milliard d'euros engagé par le gouvernement pour financer le plan d'urgence qu'il a proposé le 2 avril. Ce plan comporte notamment des mesures pour la sécurité, pour la justice, pour la santé ou encore pour l'éducation.

LA DEMANDE DU COMPLÉMENT DE 2,1 MILLIARDS SERA EXAMINÉE

Mais, dans cet accord, l'état prend également *"acte de la demande de mesures complémentaires"* formulée par les élus et le collectif "Pou Lagwiyann dékolé" pour un montant de 2,1 milliards d'euros, et *"s'engage à ce qu'elles fassent sans délai l'objet d'un examen prioritaire"* dans le cadre d'un plan additionnel.

AVANCÉES DANS LE PROBLÈME DU FONCIER ET LA QUESTION STATUTAIRE

Il s'engage également à céder gratuitement 250.000 hectares de foncier à la collectivité territoriale de Guyane et aux communes, et acte que "la question du foncier de l'État et de sa rétrocession totale sera à l'ordre du jour des états généraux du projet Guyane 2017". L'accord prévoit aussi que le gouvernement fera l'objet d'une saisine par le congrès des élus de Guyane d'un projet d'évolution statutaire.

Les signataires de l'accord se sont également engagés "à n'initier aucune procédure disciplinaire, civile, pénale ou administrative" à l'encontre des participants au mouvement social (cela ne concerne pas les éventuelles plaintes de particuliers).

L'ETAT RECONNAÎT QU'IL N'A "JAMAIS ÉTÉ À LA HAUTEUR DES DIFFICULTÉS"

Dans son préambule, l'accord note que *"les réponses apportées par l'État n'ont jamais été à la hauteur des difficultés singulières et réelles que la Guyane connaît, qui ne sont pas celles des autres outre-mer et encore moins celles des autres collectivités françaises"*, et souligne que *"l'exceptionnelle croissance démographique de la Guyane, l'immensité de son territoire, les ressources naturelles dont elle dispose commandent de penser son développement en des termes différents, innovants et adaptés"*.

LEVÉE DE TOUS LES BARRAGES ROUTIERS

La parution du texte était prévue dans cet accord, signé par le collectif "Pou Lagwiyan dékolé" (Pour que la Guyane décolle), les élus du territoire et le préfet. A l'issue de cet accord, le collectif avait levé tous les barrages qui bloquaient le territoire depuis plus d'un mois pour réclamer des mesures financières permettant à ce territoire d'Outre-mer situé en Amérique du Sud de rattraper son retard sur l'Hexagone.

(avec AFP)

question du jour

L'Etat doit-il défendre une certaine idée de la famille?



Tugdual Derville
Délégué général d'Alliance Vita

Il devrait cesser de dire que tout se vaut

Oui, assurément, l'Etat doit promouvoir une certaine idée de la famille. Car s'il n'existe pas de familles modèles, il existe un modèle de famille dont on sait qu'il favorise l'épanouissement de l'enfant davantage que d'autres configurations. Or ce modèle-là repose sur une clé reçue biologiquement jusqu'à ce jour: la parité universelle entre hommes et femmes auxquels sont confiés des rôles différents dans l'enfantement. C'est pourquoi cette complémentarité des rôles parentaux doit être rappelée comme essentielle, tout comme le besoin fondamental de l'enfant d'être aimé par deux parents qui s'aiment.

La politique sociale de la famille devrait être séparée de la politique familiale.

Sur un plan symbolique donc, l'Etat devrait cesser de dire que tout se vaut, cesser ce discours lénifiant selon lequel on croit consoler les peines et souffrances en ajoutant un « s » à l'intitulé du ministère de tutelle, renommé « ministère des familles ». Il s'agit d'un déni du réel. Je pense notamment aux familles dites monoparentales, terme par ailleurs contestable, car il y a toujours un second parent quelque part. Toutes les statistiques montrent que les membres de ces familles subissent un appauvrissement et qu'il en résulte une perte de chances pour l'enfant. Plutôt que d'ignorer ces souffrances, l'Etat devrait prévenir les risques de séparation en aidant les familles à rester structurantes, durables.

Il devrait s'investir dans la préparation au mariage civil, en soutenant les initiatives des associations pour la promotion de l'union durable.

De plus, contrairement aux discours de certains qui volent la famille comme une simple construction culturelle aliénante et prônent la déconstruction, l'Etat devrait reconnaître que l'instabilité des couples, les ruptures, fragilisent l'enfant mais aussi les femmes, qui sont souvent les grandes perdantes. Bien sûr, l'Etat doit soutenir matériellement les familles qui en ont besoin. Mais cette politique sociale de la famille devrait être clairement séparée de la politique familiale. Elles sont différentes par nature. L'Etat doit notamment rendre à la politique familiale son caractère universel. Il doit considérer la famille comme une communauté, et pas un agrégat d'individus. Sinon, il ignore les besoins des plus fragiles de ses membres.

Enfin, l'Etat doit reconnaître à la famille sa souveraineté et n'intervenir que quand celle-ci est gravement défaillante. Je plaide ainsi pour une subsidiarité entre les parents et l'Etat. La primauté doit être en effet laissée aux parents pour tout ce qui relève des choix éducatifs qui concernent leur enfant. La liberté scolaire doit être protégée, par exemple. L'Etat doit aussi rester garant des droits de l'enfant et ne pas survaloriser le pouvoir de l'adulte. Énoncer, par exemple, qu'un adulte peut décider d'être parent d'un enfant qui n'est pas le sien, car issu, par exemple, d'un bricolage procréatif, c'est subordonner l'enfant à un désir, le traiter en objet, voire en produit. C'est injuste.

Recueilli par Emmanuelle Lucas

Chaque premier jeudi du mois, l'émission « Du grain à moudre » sur France Culture aborde les grands débats électoraux de 2017, en partenariat avec « La Croix ». L'Etat doit-il défendre une



certaine idée de la famille? Tel est le thème du

débat qui opposera aujourd'hui à 18 h 20 Hélène Périvier, économiste à l'OFCE, et Tugdual Derville, délégué général d'Alliance Vita. Ils sont interrogés par Hervé Gardette, de France Culture, et Guillaume Goubert, de « La Croix ».



Hélène Périvier
Économiste à l'OFCE

La politique familiale doit s'adapter à de nouveaux défis

Dans la première moitié du XX^e siècle, les politiques familiales ont été pensées pour encourager la natalité, et le choix a été de promouvoir le modèle du couple marié dans lequel seul le mari travaille. Aujourd'hui, les modes de vie ont changé et les familles sont diverses (union libre, homoparentalité, divorce, mères isolées, familles recomposées...). Ceci résulte de choix privés qu'il ne revient pas à l'Etat de façonner mais d'accompagner dans leurs conséquences économiques et sociales.

La politique familiale doit ainsi s'adapter à de nouveaux défis: l'égalité sous toutes ses formes (entre les enfants, sur le territoire, entre les femmes et les hommes...); la lutte contre la reproduction sociale et la pauvreté des enfants et les défis liés aux cycles de vie (mise en couple, divorces, recomposition familiale, vieillissement de la population...). Or même si elle a beaucoup évolué depuis les années 1950, la politique familiale repose encore sur une valorisation du couple marié, et dans une certaine mesure pacé. Pourtant, les modes de vie changent. Les Français se mettent en couple, se séparent, forment des familles recomposées, etc. La politique familiale n'a pas à se préoccuper de savoir si ces choix sont les bons, mais elle doit s'y adapter. Par exemple, un enfant dont les parents sont séparés voit son niveau de vie baisser, et pour les classes sociales les plus défavorisées, il subit la pauvreté. Il s'agit donc de protéger les enfants des conséquences économiques et sociales de ces situations.

Autre défi: l'égalité professionnelle restera une chimère si la politique familiale ne l'encourage pas. En rendant, par exemple, le congé

de paternité obligatoire; les pères s'investiraient davantage dans les tâches familiales et domestiques, même si cela n'est qu'un point de départ pour repenser les rôles sociaux des femmes et des hommes.

Pour construire une politique familiale cohérente et ambitieuse, c'est l'ensemble du système fiscal et social qu'il faut mettre à contribution. Par exemple, si tout le monde connaît le mécanisme du quotient familial, qui permet de tenir compte de la présence d'enfants à charge dans le calcul de l'impôt sur

Autre défi: l'égalité professionnelle.

le revenu, peu connaissent celui du quotient conjugal. À l'origine pensé pour compenser les « polds » de l'épouse au foyer, il consiste à accorder deux parts fiscales aux couples mariés ou pacés. Or, contrairement au quotient familial, il n'est pas plafonné. Les enfants sont des « dépendants » qui affectent incontestablement la capacité contributive des ménages, en revanche le (la) conjoint(e) n'en est pas un(e). La justification avancée jusqu'à présent est que le couple marié « fait » la famille. Il « prime » en quelque sorte sur les enfants. Je crois à l'inverse qu'à l'heure où la vie familiale est multiforme, signe d'une plus grande liberté, il faudrait placer l'enfant et l'individu en général au cœur de la politique familiale. L'enjeu financier est de taille: un plafonnement du quotient conjugal permettrait de recueillir environ 2 milliards d'euros par an, selon le plafond retenu, de quoi financer un véritable service public de la petite enfance! Recueilli par Emmanuelle Lucas

Ces paysans excédés qui changent de vie

Les agriculteurs sont de plus en plus nombreux à quitter le métier pour tenter de repartir, ailleurs, de zéro.

ÉRIC DE LA CHESNAIS
@plumesleschamps

AGRICULTURE Intempéries, volatilité des cours, crises sanitaires... Le métier de paysan devient de plus en plus difficile à exercer et peut légitimement refroidir les vocations. Face à l'impossibilité de vivre de leur travail, ils sont ainsi quelque 10 000 par an à quitter le métier avant l'âge de la retraite, selon une étude menée par l'Agence interministérielle de services et de paiement (ASP).

Un chiffre qui ne risque pas de s'améliorer avec la dégradation de la conjoncture l'an dernier sur les secteurs du lait, de la viande ou des céréales. Selon une estimation de la Mutualité sociale agricole (MSA), près de la moitié des agriculteurs aurait perçu moins de 354 euros de revenu mensuel en 2016. Contre 30 % un an auparavant, soit un peu moins de 500 000 exploitants.

Face à l'ampleur du phénomène, le gouvernement a multiplié par dix l'enveloppe dédiée à la reconversion dans le budget 2017, à 15 millions d'euros, avec une prime individuelle plafonnée à 3 100 euros. De quoi satisfaire moins de... 5 000 demandes. En 2016, l'ASP n'avait consacré que 805 547 euros (sur 1,5 million disponible) à la reconversion de 298 agriculteurs. En outre, le fonds paritaire de formation agricole, Vivea, a débloqué 2,5 millions pour les paysans voulant apprendre un nouveau métier, avec cette fois-ci un plafond à 2 500 euros par

UNE RÉALITÉ INQUIÉTANTE ET MÉCONNUE
SOURCE : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

354
euros

de revenu mensuel maximum pour la moitié des agriculteurs en 2016

10 000
reconversions professionnelles par an, soit un tiers des cessations d'exploitation enregistrées

805 547
euros

de primes de départ et d'aides à la formation versées à 298 agriculteurs en 2016 par l'Agence des services et de paiement



SEBASTIEN SORIANO/LE FIGARO

« J'ai ouvert 5 chambres d'hôtes au pied du Mont-Saint-Michel », raconte Yvanck Bodin, qui s'est séparé de son troupeau de 50 vaches dans la Manche.

qui souvent restent liées à leur métier d'origine. » Jean-Louis Naveau, 56 ans, a par exemple quitté son exploitation laitière à Sillé-le-Guillaume, dans la Sarthe, pour devenir expert foncier spécialisé dans la vente de fermes. « Je vends des exploitations agricoles dans le Grand Ouest pour un cabinet basé à Rennes », explique-t-il. En plus de six mois, il a déjà six ventes à son actif et une vingtaine de mandats en cours. « Finité la traite des 70 vaches deux fois par jour, confie-t-il. Avec

ma femme, nous étions usés par le métier et avons retrouvé une seconde jeunesse, avec en prime la possibilité de prendre nos week-ends et des vacances. » Après de multiples CDD dans des établissements pour personnes âgées (Ishpad), son épouse est devenue auxiliaire de vie en CDI, bénéficiant du rythme des vacances scolaires. « Je reste aux contacts des agriculteurs, des banques et des centres de gestion agricoles, aidant même les jeunes à s'installer », poursuit Jean-Louis Naveau.

Un peu plus à l'ouest, en Mayenne, Guy Lemonnier, 52 ans, a lâché son troupeau de vaches à viande bio pour créer une activité de recyclage des déchets verts. « Je perdis de l'argent avec mon troupeau, explique-t-il. Avec un associé, nous avons décidé de récupérer l'herbe des bus-côtés le long des routes pour en faire du compost que l'on épand sur les cultures. Nous recyclons aussi les tailles des jardins pour le compte de villes comme Laval, Evron ou Ambrières. » Sa société, Eva, a créé deux emplois et demi en sept ans.

"Ces paysans excédés ..."

Un second boulot, pour assurer les fins de mois à la ferme...

Pour ne pas abandonner leur ferme, des agriculteurs dans le besoin se doivent de chercher un second emploi, la plupart du temps, lié à leur savoir-faire. A Saint-Broing-les-Moines, en Haute-Marne, Freddy Chevallier a ainsi monté, parallèlement au groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) qu'il conduit avec son frère dans l'élevage de vaches à viande, une entreprise de soudure, Mécano Soudure. Spécialisée dans l'installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie, cette PME vend ses produits dans toute la France, et même au-delà. « J'ai

toujours été habillé de mes mains, et je suis très attaché à la ferme familiale, explique Freddy Chevallier. J'ai dû me former ailleurs et suis revenu au pays pour garder l'exploitation familiale, tout en ayant un métier de serrurier chaudronnier qui m'assure un revenu supplémentaire fixe. »

Pas de complainte

Dans le Sud-Ouest, après deux épisodes consécutifs de grippe aviaire, des gavageurs ont été obligés d'aller travailler ailleurs. C'est ainsi le cas dans le Béarn de Frédéric Burgubure, 48 ans, qui s'est fait recruter dans une entreprise

de BTP. « Ma salle de gavage est à l'arrêt depuis le 20 janvier et je dois payer 2800 euros de frais fixes par mois. 1300 euros pour la location de la salle de gavage et 1500 pour la mise aux normes des cages, explique-t-il, sans une once de complainte dans la voix. Sans rentrée d'argent frais, mon activité agricole coulerait. Pour en ramener un peu à la ferme, j'ai donc cherché du travail à l'extérieur. »

Dans l'ouest de la France, Régis Sevin, la trentaine passée, a quant à lui repris l'affaire familiale avec son frère cadet, Joseph. Si l'un habite dans un bout de grange aménagée, l'autre a gardé la maison

qu'il a restaurée de ses mains. Faute de temps, ils ont arrêté le lait et ses deux traites quotidiennes. Ils ont gardé quelques vaches à viande et la culture de blé, colza et maïs sur une trentaine d'hectares. Mais Régis travaille surtout dans une entreprise de travaux agricoles. « Cela m'assure un salaire régulier », commente-t-il. « J'ai toujours apprécié la mécanique, je peux exercer cette activité dans une entreprise de réparation agricole à une vingtaine de kilomètres et être tous les soirs à la maison, avoir mes week-ends et partir avec mon amie en vacances », poursuit Joseph. ■ E.L.C.

Sans rentrée d'argent frais, mon activité agricole coulerait. Pour en ramener un peu à la ferme, j'ai donc cherché du travail à l'extérieur

FRÉDÉRIC BURGUBURE
ÉLEVEUR DE CANARDS

DE LA SERRURE ET DE LA SUDOURERIE.

Dans la Manche, Yannick Bodin, lui aussi éleveur de vaches, a liquidé son troupeau de 50 têtes pour se lancer dans le tourisme. « J'ai ouvert 5 chambres d'hôtes au pied du Mont-Saint-Michel, à Courfilis, à quelques kilomètres de ma ferme, sous le nom commercial du Marquis de Guintré », explique ce quadra, père de deux enfants, qui n'en pouvait plus de travailler à perte. L'éleveur s'est aussi lancé, il y a un an, dans la vente de galettes saucisses à emporter.

Jean-Louis, Guy et Yannick sont encore des cas à part. Car nombreux sont les agriculteurs qui restent attachés à leur ferme et refusent de changer de vie. Pour s'en sortir, ils préfèrent une voie intermédiaire : la pluriactivité. Tout en restant dans leur exploitation, ils travaillent à l'extérieur pour assurer un revenu complémentaire... ■

L'assurance-maladie

Parmi les plus performants du monde, le système français de santé n'arrive pourtant plus à compenser les inégalités. La Sécurité sociale a vu son rôle marginalisé au profit des complémentaires, dont les coûts de gestion et de publicité explosent. Et si on en revenait au « tout-Sécu » ?

PAR MARTINE BULARD

DANS le système de santé français actuel, le remboursement des soins implique deux acteurs : la Sécurité sociale et les complémentaires santé, dont le poids s'accroît. Certes, la ministre de la santé Marisol Touraine estime que « la prise en charge par la Sécurité sociale a augmenté continûment depuis 2012, [puisqu'elle] atteint 78% (1) ». Les malades sont en effet remboursés à 100% (dans la limite des tarifs de la Sécurité sociale) pour les affections de longue durée, dont le nombre ne cesse de grandir, et à 90% pour les soins hospitaliers. Mais, pour les dépenses courantes, telles que les visites chez le médecin traitant ou chez un spécialiste, qui sont le lot ordinaire des Français, on tombe au-dessous de la moitié. Les mutuelles et les compagnies d'assurances compensent plus ou moins bien, en fonction du type de contrat. Il reste 8,5% des frais en moyenne (le double pour les médicaments) à la charge des patients.

Candidat de droite (Les Républicains) à l'élection présidentielle, M. François Fillon, a suggéré que la Sécurité sociale se contente de rembourser les gros risques et de prendre en charge les Français les plus pauvres. Le socialiste Benoît Hamon veut étendre le champ des mutuelles. MM. Jean-Luc Mélenchon (La France insoumise) et Philippe Poutou (Nouveau Parti anticapitaliste, NPA) proposent, eux, d'intégrer les mutuelles dans la Sécurité sociale et de tout rembourser à 100%. Dans une tribune publiée par *Le Monde* (2), M. Martin Hirsch, directeur général de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP), et M. Didier Tabuteau, responsable de la chaire santé à Sciences Po, ont eux aussi avancé cette solution (*lire sur notre site : « La Sécurité sociale, une assistance ou un droit ? »*).

Si le président de la Fédération nationale de la mutualité française, M. Thierry Beaudet, a trouvé que l'idée de M. Fillon avait « le mérite de nous inviter à réfléchir », il a rejeté d'emblée celle d'une Sécurité sociale à guichet unique. À l'en croire, c'est « infaisable et insoutenable » (*Les Échos*, 18 janvier 2017). Le débat mérite pourtant d'être mené.

1. QUELS SERAIENT LES BÉNÉFICES D'UN GUICHET UNIQUE ?

On économiserait les frais de gestion et de publicité exorbitants qui grèvent les budgets des complémentaires, puisqu'elles doivent consacrer du temps et de l'argent à gagner des contrats. Appliquer les mêmes principes que ceux de la Sécurité sociale permettrait d'économiser 7 milliards d'euros. Les dossiers des malades ne seraient plus traités deux fois (par l'Assurance-maladie puis par les complémentaires). Cela allégerait aussi les charges administratives des hôpitaux, dont le personnel passe un temps infini à se repérer dans le maquis des 573 organismes (mutuelles, instituts de prévoyance et assurances) qui s'occupent des frais de santé.

2. QU'Y GAGNERAIENT LES ASSURÉS ?

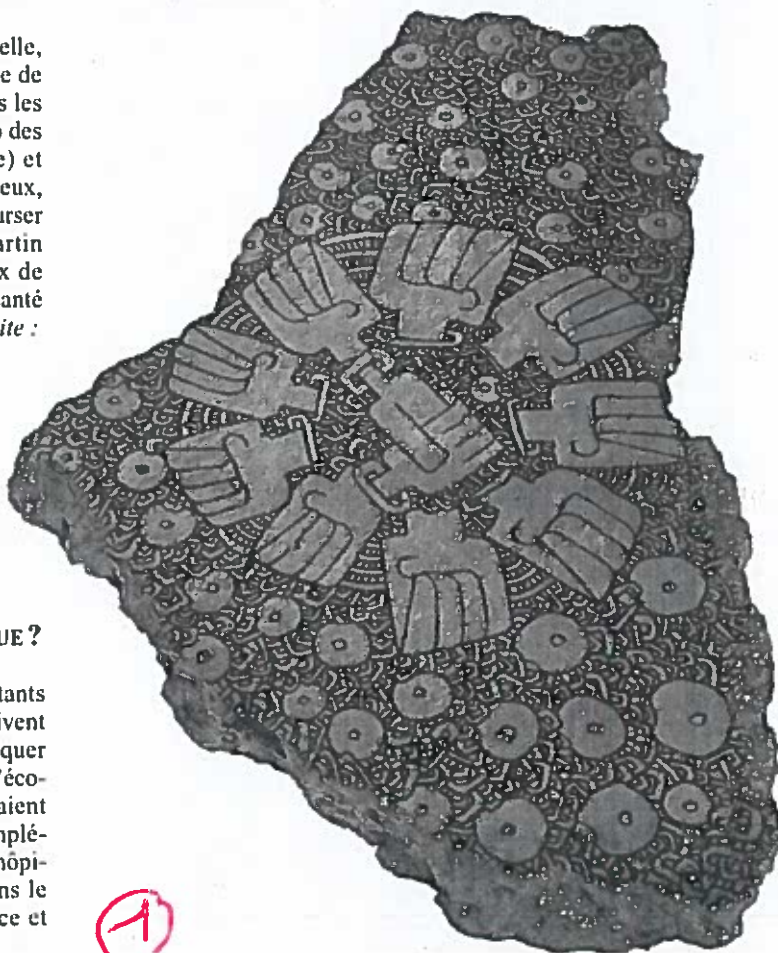
Dans l'esprit des promoteurs de cette mesure, il s'agit de revenir au principe fondamental : chacun doit payer selon ses moyens et recevoir selon ses besoins. « Aujourd'hui, explique M. Tabuteau, les complémentaires prélèvent 33 milliards d'euros, ce qui représente trois points de CSG [contribution sociale généralisée]. Si l'on appliquait ce taux à un retraité qui touche une pension de 1 250 euros [retraite moyenne], il paierait environ 37,50 euros pour sa protection complémentaire, alors qu'il doit actuellement acquitter, selon sa couverture, entre 80 et 120 euros. En revanche, le cadre supérieur paierait plus. » Mais, en fin de compte, tout le monde, le cadre comme le petit retraité, serait assuré de pouvoir se soigner correctement. Le système fonctionne d'ailleurs très bien en Alsace-Moselle, où les soins sont remboursés à 90% par le guichet unique de la Sécurité sociale, moyennant une cotisation salariale supplémentaire.

3. QUE DEVIENDRAIT LE PERSONNEL DES MUTUELLES ?

« Tous ceux qui le souhaitent seront intégrés dans la Sécurité sociale. Cela représente environ 41 000 personnes. Compte tenu de la pyramide des âges, le surcoût serait vite absorbé », explique M. Noam Ambrourousi, coresponsable de la santé dans l'équipe de M. Mélenchon. Les mutuelles possèdent aussi des centres de soins – optiques, dentaires ou cliniques –, où travaillent 43 000 salariés ; elles en resteraient

(1) Communiqué de M^{me} Marisol Touraine, ministère des affaires sociales et de la santé, Paris, 16 août 2016.

(2) « Martin Hirsch et Didier Tabuteau : "Créons une assurance-maladie universelle" », *Le Monde*, 14 janvier 2017.



universelle en questions

propriétaires. « Aujourd'hui, ajoute M. Ambrourousi, elles doivent se soumettre aux règles européennes des assurances : leurs fonds propres obligatoires atteignent 14,7 milliards d'euros. Dégagées de ces obligations, elles auraient les moyens de dynamiser ces centres. » Et de se consacrer à la prévention.

4. QUI DÉCIDERAIT DE CE QUI EST REMBOURSÉ ?

On imagine bien que tout ne serait pas gratuit. Il faudrait définir un « panier de soins et de prévention solidaire », même si l'expression peut faire peur car elle a souvent été employée par les partisans du déremboursement. « Panier » ou pas, on sait aujourd'hui ce qui est remboursé (presque) totalement, un peu (à 15 ou 35 %) ou pas du tout. Cette distinction n'a aucun sens : soit les médicaments sont utiles, et il faut les rembourser entièrement ; soit ils ne le sont pas, et ils ne doivent pas l'être. La liste des soins totalement pris en charge devrait « évoluer en fonction de critères sanitaires et non pour des raisons comptables », estime M. Ambrourousi. Il propose, à la différence de M. Tabuteau, de supprimer l'objectif national des dépenses d'assurance-maladie (Ondam) voté chaque année par le Parlement. Mais tous deux devraient pouvoir s'entendre sur l'idée que les choix s'opèrent à partir d'études épidémiologiques et soient arrêtés conjointement par l'État, les représentants des salariés, des organisations de malades et des professionnels de santé, avant d'être votés par le Parlement.

Si les soins et prothèses dentaires, appareils auditifs et lunettes seraient pris en charge à 100 % (notamment grâce aux économies réalisées sur les frais de gestion), pas question de rembourser des montures de luxe ni de continuer à payer à prix d'or des prothèses qui s'avèrent plus chères en France qu'en Allemagne. Ce qui suppose une négociation avec les professionnels concernés.

5. QUE FAIRE AVEC LE PRIX DES MÉDICAMENTS ?

La plupart des candidats proposent de négocier avec les laboratoires, au niveau national et international. Mais « il faut avoir des moyens de pression », précise M. Ambrourousi, et donc s'appuyer sur un pôle public du médicament incluant des activités de recherche et de production. On doit pouvoir recourir à des licences d'office [qui permettent de contourner les redevances pour les brevets] afin de produire des médicaments ». En avril 2016, le député Les Républicains Bernard Debré avait lancé une pétition demandant au gouvernement de « s'attaquer aux brevets abusifs en recourant à la licence d'office » pour un médicament efficace contre l'hépatite C que le laboratoire américain Gilead vendait alors 46 988 euros pour un traitement de douze semaines (3). Cette mesure ne figure pas dans le programme de M. Fillon. M. Hamon reprend l'idée du « recours si nécessaire » à ce type d'exception, mais sans aller jusqu'à la création d'un pôle public. M. Emmanuel Macron, candidat du mouvement En marche !, estime que ce serait « sacrifier notre industrie pharmaceutique pour essayer de faire des économies sur son dos ».

6. LES PATIENTS N'AURAIENT-ILS PLUS RIEN À PAYER ?

Aucun des protagonistes du débat n'imagine augmenter la part payée par le patient. Ils envisagent de la réduire en augmentant celle des complémentaires. Partisan d'une Sécurité sociale fusionnant avec les mutuelles, M. Hirsch rejette toutefois la gratuité totale et propose « un reste à charge (...) qui serait payé en fonction du revenu » (France Culture, 31 janvier 2017). C'est le fameux « bouclier sanitaire », qu'il avait soutenu du temps où il était haut-commissaire chargé des solidarités actives lors de la présidence de M. Nicolas Sarkozy. Au contraire, pour M. Tabuteau, la gratuité permet aux malades de suivre

leur traitement en toute sérénité. « Personne ne va chez le médecin pour le plaisir. Quant à l'idée de rembourser les restes à charge en fonction du revenu, elle rompt avec l'universalité de la Sécurité sociale. »

7. QUE FAIRE AVEC LES DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES ?

Plus de trois quarts des médecins qui ouvrent un cabinet s'inscrivent dans le secteur 2 de l'Assurance-maladie et pratiquent des dépassements d'honoraires. Ces derniers, qui se sont élevés à 8 milliards d'euros en 2015, seraient supprimés. À condition de relever les tarifs de base de certaines professions, notamment ceux des dentistes, qui, faute d'être payés correctement, peuvent se rattraper sur les prothèses. Pour M. Mélenchon, 2 à 3 milliard d'euros récupérés sur les frais de gestion des complémentaires pourraient être consacrés.

Pas sûr que les généralistes et spécialistes l'accepteraient facilement. Au début de mars, les dentistes ont manifesté contre la limitation de prix des prothèses. Rappelons toutefois que si certains soignants ne roulent pas sur l'or alors qu'ils ont fait sept à dix ans d'études, beaucoup vivent très confortablement : 21 900 euros net par mois en moyenne pour les dentistes, 17 700 euros pour les radiologues, 15 600 pour les ophtalmologues (4)... Les négociations nécessaires ne s'annonceraient donc pas comme un long fleuve tranquille.

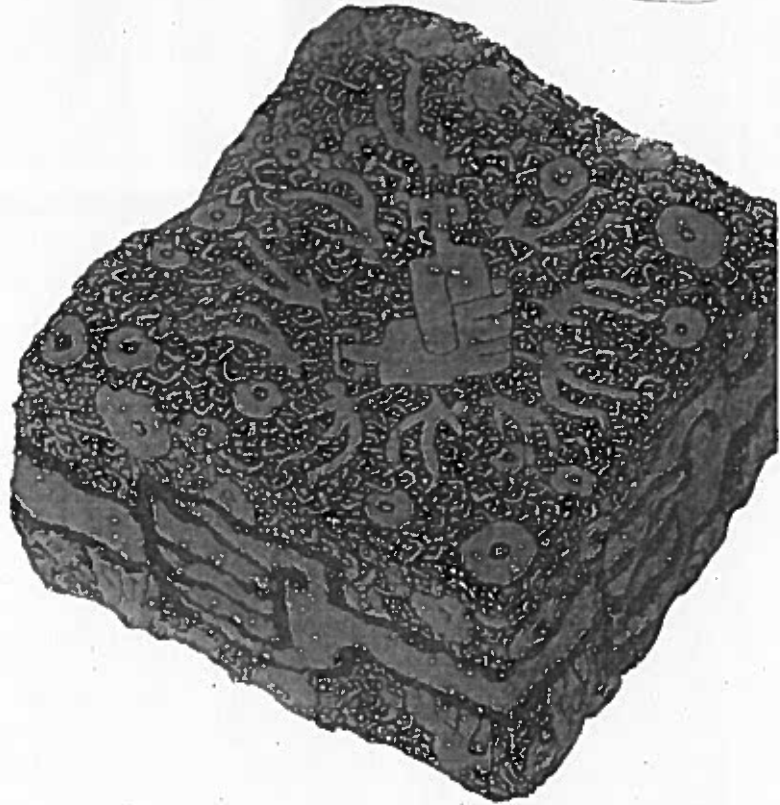
De plus, nombre de professionnels remettent eux-mêmes en cause la tarification à l'acte, notamment pour les maladies chroniques, qui requièrent une autre pratique (en partenariat avec le patient) et une autre forme d'organisation (en équipe). Pour certains, comme M. André Grimaldi, professeur émérite de diabétologie à l'hôpital de la Pitié Salpêtrière à Paris, il s'agit d'une « troisième médecine », à côté de celle des maladies aiguës bénignes et de celle des maladies aiguës graves (5).

8. PEUT-ON LUTTER CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX ?

L'impossibilité de se soigner dans certaines régions est devenue criante que tous les candidats proposent des incitations financières à l'installation des médecins, sans toujours en préciser les modalités. Tous misent sur les maisons de santé, où se retrouvent plusieurs professionnels exerçant en libéral. M^{me} Marine Le Pen (Front national) veut instaurer un « stage d'internat obligatoire » dans ces zones ; M. Macron, un « service sanitaire de trois mois pour les étudiants » (des médecins aux infirmières chargés de faire de la prévention. De son côté, M. Mélenchon préconise le « maillage du territoire [par] des centres de santé pluridisciplinaire où les professionnels de santé seraient salariés ». Les soignants pourraient alors envisager d'exercer en partie dans un endroit déserté et en partie dans un secteur doté – l'essentiel étant à chaque fois de préserver le travail d'équipe. Ces propositions ne soulèvent pas forcément l'indignation chez les médecins, singulièrement chez les jeunes : seuls 28 % des femmes et 35 % des hommes envisagent de commencer leur carrière dans le privé (6). De tels centres de soins, qui pourraient assurer des gardes nocturnes fourniraient le chaînon manquant entre la médecine de ville et les services d'urgence, encombrés par des patients aux affections bénignes, qui recourent par manque d'argent ou faute de médecin disponible.

9. CELA POURRAIT-IL CONTRIBUER À RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DE SANTÉ ?

Le constat est connu : un ouvrier meurt plus tôt qu'un cadre. Ceci n'empêche pas M. Fillon de vouloir supprimer le compte pénibilité, qui devait permettre aux salariés exerçant des « tâches pénibles » (ma



définies, il est vrai) de prendre leur retraite un peu plus tôt. M. Macron, lui, veut le suspendre. Si tous les candidats estiment que le système sanitaire français doit basculer vers la prévention, la plupart laissent en l'état (de dépérissement) la médecine du travail, la médecine scolaire et les centres de protection maternelle et infantile (PMI). Évidemment, des soins gratuits et partout accessibles participeraient à la réduction de ces inégalités devant la mort. Mais cela suppose également de gagner la bataille contre la pollution (air, pesticides...), à l'origine d'une explosion des maladies chroniques. Deux points mis en avant par MM. Hamon et Mélenchon, ainsi que par M. Nicolas Dupont-Aignan (Debout la France).

10. FAUT-IL REVENIR À DES ÉLECTIONS À LA SÉCURITÉ SOCIALE ?

La question paraît incongrue à la plupart des candidats : ils restent dans la droite ligne de l'étatisation et de la bureaucratization qui ont envahi les organismes publics de santé. Ainsi, on a vu des managers s'installer à la tête des hôpitaux publics et des directeurs d'agences régionales de santé (ARS) se comporter en « préfets sanitaires » choisis par le gouvernement, tandis que les caisses d'assurance-maladie sont chapeautées par un haut fonctionnaire, lui aussi désigné par le gouvernement. M. Fillon propose même de transformer les hôpitaux en établissements de santé privés d'intérêt collectif (Espic), pour leur permettre de faire des profits comme les cliniques privées, et de supprimer la fonction publique hospitalière. Pour M. Mélenchon, les conseils d'administration des centres publics de santé (locaux, départementaux) remplaceraient les ARS. Ils seraient composés de citoyens tirés au sort, de représentants des associations de malades, de l'État et de la Sécurité sociale, ainsi que de représentants professionnels (syndicats salariés et patronaux), d'élus locaux et de professionnels de santé. On verrait aussi le retour des conseils d'administration de la Sécurité sociale élus par les salariés avec la participation des associations d'usagers.

MARTINE BULARD.

(3) Bernard Debré, Michèle Rivasi et Françoise Sivignon, « Prix des médicaments hépatite C : ça suffit ! », Le Huffington Post, blogs, 20 avril 2016.

(4) « Les revenus annuels des professionnels de santé 2011 », Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), direction de la recherche et des études, statistiques (Drees), ministère de la santé, Paris, décembre 2011, www.data.drees.sante.gouv.fr

(5) André Grimaldi, Yvanie Caillé, Frédéric Pierru et Didier Tabuteau, *Les Maladies chroniques. Vers la 3^e médecine*, Odile Jacob, Paris, 2017.

(6) « Les aspirations professionnelles des jeunes médecins d'Île-de-France », sondage



Réformes en série

1930 (*président du Conseil : André Tardieu*). Création des assurances sociales obligatoires pour les salariés de l'industrie et du commerce aux rémunérations inférieures à un certain plafond.

1945 (*Charles de Gaulle*). Ordonnances des 4 et 19 octobre créant la Sécurité sociale.

1947 (*Paul Ramadier*). Loi « tendant à modifier l'ordonnance du 4 octobre 1945 sur l'organisation administrative de la Sécurité sociale dans l'intérêt de la mutualité française ».

1967 (*premier ministre : Georges Pompidou*). Les ordonnances Jeanneney imposent la division du régime général en trois branches (santé, famille, vieillesse) et la création de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos), avec pouvoir de direction. Le patronat dispose de 50 % des voix dans les caisses primaires, contre 25 % auparavant.

1976 (*Raymond Barre*). Premiers déremboursements de médicaments ; augmentation du ticket modérateur pour certains actes.

1983 (*Pierre Mauroy*). Instauration du forfait hospitalier. En Lorraine-Moselle, il est pris en charge par la « Sécu ».

1985 (*M. Laurent Fabius*). Nouveau code de la mutualité officialisant l'ouverture de la couverture santé à la concurrence.

1990 (*Michel Rocard*). Création de la contribution sociale généralisée (CSG) dans la loi de finances 1991.

1994 (*M. Édouard Balladur*). Autonomie financière de la branche accidents du travail.

1996 (*M. Alain Juppé*). Déremboursements de médicaments ; création de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

2000 (*M. Lionel Jospin*). Création de l'aide médicale de l'État (AME) et de la couverture maladie universelle (CMU), qui deviendra la protection universelle maladie (PUMA) au 1^{er} janvier 2016.

2001 (*M. Jospin*). Réforme du code de la mutualité, qui divise les activités d'assurance-santé entre celles soumises aux normes financières européennes et les autres (prévoyance...).

2004 (*M. Jean-Pierre Raffarin*). Instauration du principe du médecin traitant, de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) et du forfait sur la consultation médicale (1 euro) puis sur les médicaments.

2005 (*M. Raffarin*). Création de l'Unocom, qui regroupe les mutuelles et les assureurs privés.

2009 (*M. François Fillon*). Loi Hôpital, patients, santé et territoires (HPST) instaurant le financement à l'acte (T2A) et la création des agences régionales de santé (ARS).

2016 (*M. Manuel Valls*). Les complémentaires santé